

# Commission des Fondés de Pouvoir

(5 janvier 1918 — 28 septembre 1918.)

## I

### COMMISSION DES FONDÉS DE POUVOIR

La Commission fut élue par le Conseil de Flandre, le 5 janvier 1918.

Furent désignés :

TACK, président;

JONCKX, pour les Affaires Etrangères;

VERNIEUWE, pour les Travaux Publics;

BRULEZ, pour les Postes, Télégraphes, Téléphones;

L. MEERT, pour les Finances;

VERHEES, pour l'Industrie et le Travail;

HEUVELMANS, pour la Justice;

DE DECKER, pour les Sciences et Arts;

BRYs, pour la Presse.

L'autorité allemande ayant trouvé que la Commission contenait trop peu de catholiques, propose d'élire deux Fondés de Pouvoir en plus, notamment :

K. HEYNDERICKX et

QUINTENS.

Ceux-ci furent élus le 12 janvier 1918 par le Conseil de Flandre.

Enfin, le 17 janvier, fut créé le Département du Nationaal Verweer, placé sous la direction de A. BORMS, qui prit le titre de Fondé de Pouvoir et siégea dorénavant à la Commission.

Le Gouverneur Général confirma le mandat des Fondés de Pouvoir par ordonnance du 28 janvier 1918 (1).

Le 21 juin 1918, la Hauptkommission accorde aux Fondés de Pouvoir des passeports permanents libellés comme suit :

« Tous les fonctionnaires militaires et civils sont priés d'accorder au porteur de cette carte, qui doit concorder avec la carte d'identité, toutes protection et assistance nécessaires. »

(1) Gesetzbl. für Flandern, no 13, 10 février 1918.

La compétence des Fondés de Pouvoir ne fut jamais exactement déterminée. JONCKX déposa, sur ce sujet, un rapport que nous résumons ci-dessous :

## Rapport de Jonckx du 15 janvier 1918

### sur le Fondé de Pouvoir des Affaires étrangères.

---

Il faut que le Fondé de Pouvoir des Affaires étrangères soit reconnu comme Représentant du Conseil au même titre que les agents diplomatiques accrédités.

Le Verwaltungschef pour la Flandre nous a donné le titre de « Bevoermachtigden », c'est-à-dire de « plénipotentiaires » ce qui est le nom, suivant le protocole de Vienne du 19 mars 1815, des Représentants diplomatiques de seconde classe.

Le Représentant diplomatique de la France, après le Traité de Compiègne, le comte de Saint-Valliers, prit le titre de « plénipotentiaire du gouvernement français près du Général commandant l'armée allemande d'occupation ».

Ce titre ne doit pas faire considérer que nous avons une mission diplomatique de second rang. Les représentants diplomatiques des trois premières classes sont accrédités près du chef de l'Etat; au contraire, les représentants diplomatiques de quatrième classe, ou Chargés d'affaires, sont accrédités auprès des Ministres du Chef de l'Etat.

Les plénipotentiaires du Conseil, d'abord nommés Chargés d'affaires, peuvent être considérés comme accrédités près du Premier Ministre de l'administration allemande en Flandre. Ils sont compétents pour négocier avec lui et ses référendaires, les plus hauts intérêts de leur pays.

**En fait donc, l'Allemagne, en agréant comme « négociateurs des intérêts de l'Etat », les représentants plénipotentiaires de l'organe délibérant de la Flandre, le CONSEIL DE FLANDRE, a reconnu l'indépendance de la Flandre et l'Etat flamand.**

Le Département des Affaires étrangères du Conseil de Flandre, afin de donner au Peuple flamand la pleine assurance que l'Etat de Flandre a été reconnu par l'Allemagne, devra obtenir que le droit de la Flandre à une représentation diplomatique — droit qui a déjà été reconnu implicitement — soit reconnu officiellement par l'Allemagne.

## SÉANCES DE LA COMMISSION DES FONDÉS DE POUVOIR

---

### Séance du 7 janvier 1918.

La Commission répartit les mandats entre ses membres. Elle fait part au Conseil de Flandre de sa constitution par la lettre ci-dessous :

« *La Commission des Fondés de Pouvoir, élue en assemblée générale, le 5 janvier 1918, peut communiquer que le gouvernement allemand reconnaîtra l'indépendance de la Flandre et la garantira, et ce à la condition que le Conseil se dissoudra pour que l'élection d'un nouveau Conseil puisse avoir lieu en même temps que l'élection des Gouwraden (Conseils provinciaux) non encore institués des provinces d'Anvers, Brabant et Limbourg; et ce suivant le droit des peuples de « disposer d'eux-mêmes », droit sur lequel il fut tant insisté à BREST-LITOVSK.*

On nous laisse libres quant au mode d'élection. Nous sommes d'avis qu'elles doivent avoir lieu sous forme de consultations populaires en de nombreux meetings organisés à cette fin. Ces élections ne supposent qu'une seule liste de candidats. Le nouveau Conseil élaborera la constitution de la Flandre. Dès la semaine prochaine l'Indépendance sera annoncée par voie d'affiches. (Motion du 22 décembre 1917.)

Les fondés de pouvoir seront ensuite reconnus par le gouvernement allemand; ils n'exerceront pas d'action (toezicht) directe sur les Ministères, mais seront consultés sur toutes ordonnances (sauf en matière militaire).

Les *Fondés de Pouvoir* se sont ainsi réparti leurs attributions :

Intérieur : TACK, Président des Fondés de Pouvoir (s'affiliera à Jong Vlaanderen);

Affaires étrangères : JONCKX (affilié à Jong Vlaanderen);

Agriculture et Travaux Publics : VERNIEUWE (affilié à Jong Vlaanderen);

Chemins de fer, Postes, Téléphones et Télégraphes : BRULEZ (affilié à Jong Vlaanderen);

Finances : L. MEERT (affilié au Groupe Indépendant);

Industrie et Travail : VERHEES (affilié à Jong Vlaanderen);

Justice : HEUVELMANS (affilié au Groupe Indépendant);

Sciences et Arts : DE DECKER (affilié à Jong Vlaanderen);

Presse : BRYNS, secrétaire des Fondés de Pouvoir (affilié à Jong Vlaanderen).

Nous proposons de porter le nombre de neuf à onze pour établir entre les Fondés de Pouvoir un meilleur équilibre politique. »

\* \* \*

### Séance du 10 janvier 1918.

Son ordre du jour porte :

1° Proclamation de l'Autonomie de la Flandre;

2° Le nombre des Fondés de Pouvoir sera porté de 9 à 11;

3° Elections pour les Gouwraden (Conseils provinciaux) et le Conseil de Flandre.

VERHEES voudrait voir insérer dans la déclaration du Gouverneur Général, que la Flandre n'était plus en guerre avec l'Allemagne.

JONCKX, Fondé de Pouvoir des Affaires étrangères, fait rapport sur les attributions des Fondés de Pouvoir; il les compare aux « plénipotentiaires » à pouvoirs diplomatiques et en tire la conclusion qu'en les reconnaissant, l'Allemagne reconnaît l'Indépendance de la Flandre.

### Séance du 12 janvier 1918.

Séance d'organisation, à laquelle participe le Bureau du Conseil.

On examine quelles sont les attributions respectives des Fondés de Pouvoir et du Bureau.

À la fin de la séance, la Commission reçoit comme mission de faire reconnaître par les Allemands, l'autonomie de la Flandre.

### Séance du 13 janvier 1918.

Il existe au Conseil de Flandre une opposition à ce que l'autonomie soit proclamée sous régime allemand.

Ces hésitations ont fait dire au Gouverneur Général allemand que « la pusillanimité des Flamands les rendait indignes de leur indépendance ».

La discussion roule sur les points suivants :

Il faut publier la déclaration d'indépendance;

Qui la signera ?

La publiera-t-on avant les nouvelles élections du Conseil ou après ? Avant le voyage à Berlin ou après ?

### Séance du 17 janvier 1918.

BRULEZ proteste contre le fait que le Verwaltungschef SCHAIBLE ayant lu un projet de proclamation (relative à l'indépendance de la Flandre) rédigée d'accord avec le Chancelier d'Empire, le Président TACK n'ait pas fait observer que l'indépendance devait être proclamée en dehors des Allemands.

BORMS est chargé du Ministère de la Défense Nationale, auquel est rattaché la « Propagande ».

L. MEERT eu a un entretien au sujet de la situation politique générale avec le Dr DIRR; il a reçu un télégramme au sujet des tractations de Brest-Litovsk.

Les Allemands ne veulent pas laisser proclamer l'indépendance de la Flandre, et le discours que WALLRAF prononcera au Conseil de Flandre comme délégué du Kaiser sera une désillusion.

Une indemnité fixe est attribuée à chaque membre de la Commission.

Nous donnons ci-dessous le texte de ce discours

### Discours du D<sup>r</sup> Wallraf.

En vous remerciant de vos paroles de confiance, je ne m'adresse pas à un étranger, mais au représentant d'une race très voisine de notre race allemande.

Le peuple qui a donné naissance à un MEMLING et à un RUBENS, dont l'amour de la liberté et de l'héroïsme ont déjà été contés par CONSCIENCE, se trouve par le passé et par les sentiments bien près de notre cœur.

**Aussi suis-je rempli de joie à l'idée que la victoire allemande ouvrira la voie de la liberté au peuple flamand.**

Vous, Messieurs, vous avez, les premiers de votre peuple, brisé les chaînes du lion flamand; vous avez recueilli de la bouche du Chancelier allemand le salut sympathique adressé à votre autonomie. **Vous êtes à même de bâtir cette autonomie et d'entraîner d'autres régions du pays flamand dans la voie de la liberté.** Ce que, d'après la volonté de notre Empereur, l'inoubliable Gouverneur général Baron VON BISSING a commencé, le nouveau Gouverneur général, Baron VON FALKENHAUSEN, le continuera sans faiblesse.

Un nom suffit à montrer le chemin : l'Université de Gand. Et ainsi, j'en ai la ferme conviction, le peuple Flamand redeviendra ce qu'il fut un jour : un pays dans lequel fleurissent arts et sciences, et dont les habitants luttent pour la liberté et triomphent. « Zij zullen hem niet temmen, den fieren Vlaamschen Leeuw ! »

Vive la Flandre ! »

### Séance du 19 janvier 1918.

Les Allemands ont envoyé un texte de proclamation d'indépendance.

Ils y ont fait les changements suggérés par la Commission.

Comme le Conseil n'est pas au courant de ce texte, il ne sera signé que des noms des Fondés de Pouvoir.

Toutefois il sera soumis à l'approbation du Conseil.

LEO MEERT a déclaré au Dr KREUTZER, que, au nom des Fondés de Pouvoir, il pouvait dire qu'ils considéraient le Verwaltungschef comme leur meilleur ami.

### Séance du 24 janvier 1918.

LEO MEERT prétend que les « fransquillons » travaillent avec les Allemands. Il faut, à ce sujet, constituer un dossier, en vue d'une publication au moment où l'on fondera l'Etat flamand.

La chose est confiée à BORMS, ainsi que la distribution des brochures dans le Grand-Bruxelles.

Les membres du Raad van Vlaanderen n'auront pas accès aux archives de la Commission.

Chaque Fondé de Pouvoir aura droit à un secrétaire dont le traitement sera de 6 à 7,000 francs.

Après l'élection du nouveau Conseil, une grande réception sera organisée, les autorités allemandes y sont invitées.

A la suite de critiques de la *Gazet van Brussel* au sujet du meeting de l'Alhambra, BORMS est chargé d'obtenir du Verwaltungschef que tous les articles politiques lui soient soumis (à BORMS).

On propose de former la section wallonne de l'Athénée de Bruxelles.

LEO MEERT rapporte que le Dr OSWALD lui aurait dit que le point de vue de la Politische Abteilung était la nécessité de créer, après-guerre, une « Union » avec la Wallonie.

Nominations approuvées.

Le projet de la nouvelle loi relative à l'emploi des langues dans l'enseignement a été remis à De Decker par les Allemands qui désirent qu'elle soit examinée rapidement.

### Séance du 25 janvier 1918.

Echange de vues au sujet d'un passage du discours de LAMBRICHTS, prononcé lors de la consultation populaire à l'Alhambra et où il a parlé d'un accord avec l'Angleterre qui a déplu aux Allemands.

### Séance du 31 janvier 1918.

#### Eloge funèbre de von SANDT, par TACK.

La Commission écrira aux autorités allemandes pour leur dire « nous avons appris avec regret, la nouvelle du décès de notre ancien Verwaltungschef... »

FORNIER fait rapport sur ses voyages entrepris en Hollande, dans le but de nouer des relations avec des professeurs pour compléter le corps professoral de l'Université de Gand.

Le mouvement activiste est, en général, très mal connu en Hollande.

A DELFT, quelques professeurs lui sont sympathiques; ils sont très germanophiles.

A LEIDEN, la majorité des professeurs est hostile.

La déportation de PIRENNE et FREDERICQ a fait en Hollande, mauvais effet.

A AMSTERDAM : conversation avec deux banquiers. On sympathise avec les Flamands et les Belges, mais pas avec les Activistes.

Les professeurs BODENSTEIN et VAN ES, chargés là-bas de la propagande, se plaignent que celle-ci ne fonctionne pas bien.

Etudiants flamands à Utrecht. — Ceux qui ont refusé de rejoindre l'armée ont été exclus de l'Université; s'ils veulent revenir en Flandre, pourra-t-on leur donner les moyens de vivre ?

En résumé, la propagande est mal faite en Hollande. Un échange de vues a lieu au sujet de l'organisation de la propagande à l'étranger. Elle sera confiée à BORMS.

Les Allemands ayant désigné un « OBERBURGMESTER » pour Bruxelles, réclament les noms des commissaires d'Etat activistes et les noms des employés flamands des administrations communales. Il sera donné satisfaction à cette demande.

Les mines du Limbourg et le mouvement flamand. — Rapport de LEO MEERT au sujet de la vente des mines du Limbourg à des organismes allemands.

MEERT a fait comprendre au Dr MULLER l'importance de ces mines pour l'activisme; il s'est plaint de ce que les Allemands veulent les « voler » à la Flandre.

On discute l'ordre du jour du Conseil communal de Gand, réprouvant les activistes.

On décide de faire intervenir les Allemands en cette affaire car si cet ordre du jour était rendu public, tous les autres Conseils communaux s'empresseraient de faire de même.

TACK parle du mouvement d'opposition à Malines. Il faudra faire intervenir ici aussi les Allemands.

BRULEZ fait remarquer qu'il faut trouver le moyen de faire payer les agents de l'Etat (Chemins de fer, Postes, Télégraphes, etc., pour les arracher aux « griffes » des Comités.

### Séance du 1<sup>er</sup> février 1918.

LEO MEERT propose d'envoyer un article au *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, au sujet de l'interview von TIRPITZ, pour faire ressortir que le point de vue de la Commission est la création d'une Flandre absolument indépendante de toute occupation militaire et de « DUKBOOT BANS ».

L'interview de VON TIRPITZ fait croire que le Conseil a des opinions indépendantes sur ces points; or il n'en a pas et n'a pas été consulté à ce sujet.

LEO MEERT est d'avis qu'il faut mettre EGGEN à « la porte » du Conseil de Flandre.

HEUVELMANS a dissous la Commission des Prisons de Forest et de Saint-Gilles, parce qu'elle a refusé de correspondre en flamand.

### Séance du 7 février 1918.

La première partie de la séance est consacrée aux explications officielles de LAMBRICHTS sur son discours à l'Alhambra, discours en lequel il a parlé d'appuis à chercher en Angleterre pour l'indépendance de la Flandre, et qui a mécontenté les Allemands.

Il répond qu'il est parti de la déclaration de BORMS : « L'Etat flamand est né », et il en a examiné les conséquences internationales.

BRYS fait savoir que le Verwaltungschef l'a appelé et lui a demandé s'il savait que les membres de la Commission étaient sous le coup d'un mandat d'arrêt pour trahison.

Il résume toute la conversation politique qui a suivi :

1° Le nom « Belgique » doit être biffé ;

2° Il faut gagner le plus de socialistes possible, car c'est d' eux, en grande partie, que le succès dépend.

TACK, à son tour, rend compte aussi de ce qu'il a dit au Verwaltungschef lorsqu'il a été convoqué par lui :

1° Le meeting de dimanche dernier n'a pas produit ce qu'on désirait, car il n'y avait d'organisation, ni chez les Flamands, ni chez les Allemands; ce meeting démontre qu'il est temps d'agir par la force ;

2° Il faudra trouver une formule d'Etat flamand qui permette au Chancelier d'Empire, interpellé par ses adversaires au Reichstag, sur le point de savoir si cette formule exclut la reconstitution de la Belgique, de répondre : « La reconstitution de la Belgique est encore possible. »

Le voyage à Berlin ne sera possible qu'après l'élection du Conseil et la confirmation par celui-ci de la déclaration d'indépendance.

Au sujet des mouvements de protestation organisés contre l'activisme, le Verwaltungschef a déclaré :

a) Qu'on avait interdit aux autres communes de s'y joindre, sous peine de punition ;

b) Qu'il n'était pas mauvais que d'autres Conseils communaux de grandes villes envoient des protestations, afin de pouvoir les suspendre.

TACK a insisté pour que les Allemands agissent **vigoureusement** contre les protestataires.

La question des Mines du Limbourg est reprise. TACK expose que le capital étranger qui s'y trouve doit devenir allemand et flamand.

LEO MEERT proteste contre l'idée, émise en Hollande, de transférer les prisonniers belges d'Allemagne en Hollande. Par là, dit-il, on cherche à les soustraire à notre influence.

### **Séance du 8 février 1918.**

Etant donné l'importance de cette séance nous en donnons le procès-verbal in-extenso.

### **Procès-verbal de l'arrestation de Tack et Borms, le 8 février 1918.**

Présents : MM. A. BRYNS, prof. F. BRULEZ, prof. D<sup>r</sup> J. DE DECKER, F. HEUVELMANS, K. HEYNDRICKX, M. MEERT, E. VERHEES, J. VAN DEN BROECK, D<sup>r</sup> R. DE CLERCQ, L. MAESFRANCKX.

La réunion de la Commission des Fondés de Pouvoir devait commencer à 10 heures du matin. A cette heure on recevait avis que MM. les professeurs D<sup>r</sup> P. TACK et D<sup>r</sup> A. BORMS étaient arrêtés par la justice belge. Vers 12 heures, MM. TACK et BORMS arrivaient à la réunion, aux applaudissements des membres, les membres du Bureau du Conseil présents étaient invités à assister à la séance, pour entendre les explications des deux messieurs et pour discuter les mesures à prendre.

M. le professeur D<sup>r</sup> P. TACK fait un rapport détaillé sur tout ce qui s'est passé le matin. A 6 h. 1/4, trois messieurs se présentèrent chez lui de la part du Procureur Général. M. le substitut Hollevoet lui dit : « Je dois vous signifier un mandat d'amener. Vous êtes accusé d'avoir commis une infraction aux articles 104, 105, 109 et 110 du Code pénal. Savez-vous exactement ce que c'est ? » Sur la réponse négative du professeur D<sup>r</sup> P. TACK, M. Hollevoet répondit : « Attentat contre le gouvernement et conspiration. » M. le professeur D<sup>r</sup> P. TACK dit : « C'est bien ». Le mandat d'amener fut signifié et un exemplaire remis à M. le prof. D<sup>r</sup> P. TACK. Celui-ci demanda l'autorisation de déjeuner, ce qui lui fut accordé gracieusement. Il se mit alors à la disposition de M. Hollevoet. Celui-ci fit signe à la police secrète de chercher une voiture. Quand il se trouva dans la voiture, M. le professeur D<sup>r</sup> P. TACK remarqua que dans les environs il y avait encore quelques agents de la police secrète. Il fut conduit au Palais de Justice, d'abord dans le cabinet de M. Hollevoet. Il y attendit une petite demi-heure. M. Billaut lui demanda dans quelle langue il désirait l'enquête. Sur sa réponse qu'il désirait l'enquête en langue néerlandaise, le juge d'instruction commença en néerlandais et dit alors : « Vous êtes accusé d'avoir commis une infraction aux articles 104, 105, 109 et 110 du Code pénal, ainsi qu'aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 20 juin 1831 et à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 25 mars 1891. Cet article 2 dit : « Conspiration contre le pouvoir exécutif et excitation à la trahison. » Art. 3 dit : « Quiconque aura, par des paroles ou affichage, commis des actes qui peuvent être considérés par la loi comme criminels, pourra être puni. » A cet interrogatoire n'étaient présents que le juge d'instruction et un greffier. Le juge d'instruction a été appelé pour aller ailleurs et dit : « Je reviens tout à l'heure et vous poserai des questions relatives au Conseil de Flandre et à la séance de l'Alhambra. » Après une petite demi-heure il revint et continua l'interrogatoire.

Il dit : « Vous avez commis un attentat contre la forme du gouvernement parce que vous avez décrété l'autonomie de la Flandre. » M. le professeur Dr P. TACK a répondu : « Ce n'est pas un attentat contre la forme du gouvernement, car nous ne disons pas que nous abolissons la forme du gouvernement belge; nous disons seulement que nous décrétons l'autonomie de la Flandre. » Le juge d'instruction demanda alors : « Est-il possible de la concevoir dans le cadre de la Belgique? » et M. le professeur P. TACK répliqua : « C'est une des solutions possibles mais nous ne déclarons pas pour quelle solution nous sommes, je ne peux pas prédire l'avenir. Que parfois l'idée de la Flandre autonome en dehors de l'Etat belge me vient à l'esprit, je vous l'avouerai, mais qu'ici il y ait un attentat contre la forme du gouvernement belge, je le nie. La forme du gouvernement n'est pas attaquée, l'ancienne succession au trône non plus; je n'ai pas conduit les citoyens aux armes pour commettre un attentat contre l'Etat; il n'y a donc pas de tentative punissable et il n'y a donc pas lieu de m'arrêter. » Le juge d'instruction déplia alors une grande affiche du Conseil de Flandre et demanda : « Cette Commission de Fondés de Pouvoir, vous en êtes le président? Ces messieurs veulent-ils remplacer nos ministres? » M. le professeur P. TACK répondit « qu'ils ne se mettaient pas à la place des ministres, quoique leur sphère d'action et leur compétence soient celles des anciens ministres ». Le juge d'instruction demanda alors : « Et ces membres du Conseil de Flandre veulent-ils se mettre à la place des anciens députés? » M. le professeur P. TACK répondit : « Ce qu'ils veulent en fait, ils vous le diront eux-mêmes, mais en ce moment ils ne font même pas cela car ils n'ont pas de pouvoir législatif. Ils discutent les problèmes qui intéressent la Flandre. » M. le juge d'instruction posa la question : « Et la Commission des Fondés de Pouvoir, quel pouvoir a-t-elle, pourquoi est-elle là? » M. le professeur P. TACK répondit : « Elle est là pour exécuter les décisions du Conseil. » Le juge d'instruction demanda alors : « Combien y a-t-il de membres au « Conseil » et pouvez-vous donner leurs noms? » M. le professeur Dr P. TACK dit : « Je ne puis donner ces noms; d'ailleurs ce n'est pas nécessaire car ils ont été publiés; à la consultation populaire ils ont été proclamés et il y en a 1 par 50,000 habitants. Il y en aura donc environ 90. » Le juge d'instruction demanda si M. le professeur Dr P. TACK avait été au meeting de l'Alhambra et s'il avait présidé ce meeting. M. le professeur P. TACK dit : « Non, M. A. BRYNS a présidé ce meeting. » — « Y avez-vous parlé? » A quoi M. le professeur Dr P. TACK dit : « Non. » — « Qui étaient les orateurs? » Réponse : « M. le Dr A. BORMS et LAMBRICHTS. M. le Dr A. BORMS a parlé en premier lieu. » Le juge d'instruction demanda : « Savez-vous qu'il y a déclaré le gouvernement déchu et qu'il ne veut plus reconnaître le gouvernement? » M. le professeur Dr P. TACK répondit : « Cela, je ne le sais plus. En tout cas je sais que les deux orateurs ont attaqué le gouvernement et avec raison. Nous décrétons l'autonomie mais nous ne déclarons pas que nous abolissons la forme du gouvernement belge; nous voulons par notre autonomie garantir les droits du peuple flamand. »

Tout à coup le juge d'instruction a été appelé. Il s'en alla et revint immédiatement. Le professeur Dr P. TACK le regarda; l'homme devint pâle, ramassa ses papiers et s'en alla. Le professeur Dr P. TACK est resté là plus d'une heure. Après quoi, MM. HOLLEVOET et BILLAUT sont rentrés et alors M. HOLLEVOET dit en français : « Sur l'intervention de M. SCHAUER, vous êtes mis en liberté. » Le Dr A. BORMS fut introduit alors et avec celui-ci et M. SCHAUER, le professeur Dr P. TACK est parti. M. SCHAUER a raconté en route comment tout s'était passé. Il a réquisitionné le dossier duquel il ressort que la décision avait été prise de lancer un mandat d'amener à l'initiative de deux membres de la Cour d'Appel. M. SCHAUER nous a conduit chez le Chef de l'Administration Civile où il l'a répété. M. JOTTRAND, Procureur Général, était difficile à convaincre mais M. HOLLEVOET et les autres disaient qu'il *fallait* exécuter le mandat. M. JOTTRAND prétendait que la décision n'avait pas été prise par ordre du Havre mais il avoua qu'il avait subi une grande pression et qu'on lui avait déclaré que s'il n'exécutait pas l'ordre, il serait exécuté quand même.

Leo MEERT. — Il y a ici une grande question pour les Allemands. Comment cet ordre du Havre est-il arrivé ici au Palais de Justice?

Professeur Dr P. TACK. — M. JOTTRAND a dû exécuter l'ordre.

Professeur D<sup>r</sup> J. DE DECKER. — Ne savez-vous pas quels sont les deux membres de la Cour d'Appel qui ont déposé plainte ?

Professeur D<sup>r</sup> P. TACK. — Non. M. SCHAUER et d'autres se doutaient de ces faits ; il avait fait venir le Procureur Général hier pour lui demander si cela allait se faire réellement. Il résulta de cette conversation que le plan existait, mais M. SCHAUER avait l'impression qu'on n'oserait pas le mettre à exécution. Ce matin néanmoins MM. BORMS, LAMBRICHTS, moi-même et autres personnes fûmes désignés pour être arrêtés.

Professeur D<sup>r</sup> J. DE DECKER. — Que feront les Allemands contre ces messieurs ?

Professeur D<sup>r</sup> P. TACK. — Quand M. SCHAUER est venu ce matin chez le Procureur Général et le juge d'instruction il s'est interposé au nom du Gouverneur Général, donc au nom d'une autorité supérieure au Procureur du Roi. Au début celui-ci refusa d'exécuter ses ordres, mais alors il est intervenu énergiquement. « En temps d'occupation, dit le Gouverneur Général, il ne peut y avoir de procès ou arrestations politiques et vous devez obéir à cet ordre et par conséquent relâcher ces messieurs. » Ainsi a parlé le D<sup>r</sup> SCHAUER.

Professeur D<sup>r</sup> J. DE DECKER. — La chose en restera-t-elle là ? Si les Allemands ne font rien contre ces messieurs, c'est un signe de faiblesse. Mon idée est qu'une partie de ces messieurs doit être arrêtés et envoyés en Allemagne. C'est une question de force contre force.

Leo MEERT. — C'est le moment de savoir s'il y a encore un Etat dans l'Etat.

\* \* \*

La parole fut alors donnée au D<sup>r</sup> A. BORMS qui, à son tour, donna des explications détaillées sur son arrestation mouvementée. M. le D<sup>r</sup> A. BORMS avait justement vu qu'on avait jeté de la boue sur ses fenêtres. Sa femme alla voir et remarqua qu'il y avait trois messieurs à la porte de la rue. M. le D<sup>r</sup> A. BORMS ouvrit la fenêtre et demanda : « Que vous faut-il, Messieurs ? » Et ceux-ci répondirent : « Nous vous connaissons bien, descendez. » Il était alors huit heures moins le quart, Le D<sup>r</sup> A. BORMS ouvrit la porte et le substitut PARMENTIER se présenta à lui ; celui-ci sortit deux papiers de son pardessus et dit en néerlandais : « Monsieur, j'ai l'ordre de vous emmener. » Le D<sup>r</sup> A. BORMS dit : « Tiens, nous en savions quand même quelque chose, mais j'ai des papiers en poche qui empêcheront cela. » Le D<sup>r</sup> A. BORMS pensait au laisser-passer de propagandiste qu'il avait sur lui et à la possibilité de s'adresser dans la rue à l'un ou l'autre poste allemand. Sa femme et ses enfants l'entouraient mais il les tranquillisa et dit : « Du calme, mes enfants, ce n'est rien. » Il pensait en lui même : Maintenant je ne crains qu'une chose : ils vont probablement m'attirer dans un guet-apens, m'enfermer et me faire disparaître simplement. M. PARMENTIER me demanda très poliment si je voulais d'abord déjeuner. Le D<sup>r</sup> A. BORMS dit à sa femme en espagnol : « Tu dois prévenir immédiatement mon beau-frère et aussi l'autorité allemande que je suis arrêté. » Quand il partit, ses enfants pleuraient dans le corridor mais il leur cria : « Tout pour la Flandre, mes enfants. » Dans la rue le D<sup>r</sup> A. BORMS remarqua encore six agents de la police secrète et un peu plus loin une voiture. Il avait déjà calculé son plan pour s'adresser à la garde au coin des rues Royale et de la Loi. Il demanda donc d'ouvrir la fenêtre, ce qui lui fut refusé. Après il essaya de démolir la fenêtre mais elle ne cassa pas. C'était une fenêtre française, dit le D<sup>r</sup> A. BORMS. Dans la voiture il a dit alors que s'il reste quelque chose de la Belgique, ce sera grâce aux flamingants qu'on poursuit maintenant. Il ajouta que les messieurs qui l'accompagnaient étaient très pâles. Il leur a dit : « Votre attitude vis-à-vis de moi peut avoir de grandes conséquences, mais je veillerai à ce qu'elles frappent ceux qui ont pris l'initiative de mon arrestation. » Au Palais de Justice, il devait passer devant le poste de garde qui s'y trouve, le D<sup>r</sup> A. BORMS alla droit à la sentinelle et dit à ce soldat : « Je suis un prisonnier politique », mais alors ces messieurs crièrent : « Procureur du Roi ! », s'emparèrent de BORMS, l'emmenèrent : il était prisonnier. On le laissa une demi-heure dans une chambre où le Procureur du Roi est resté un temps avec lui. Celui-ci a appelé quelqu'un pour le surveiller. Il est resté certainement trois quarts d'heure en compagnie de ce surveillant. Ensuite il fut conduit dans une deuxième, puis dans une troisième chambre et alors un autre gardien est venu remplacer le premier et, pour finir, quelqu'un

arriva et lui dit : « Borms, venez ici. » M. le D<sup>r</sup> A. BORMS répliqua : « Monsieur, parlez néerlandais. » Il répéta cela quelques fois et ainsi arriva dans la chambre où il vit MM. le D<sup>r</sup> SCHAUER et le professeur D<sup>r</sup> P. TACK. Il ne fut donc pas interrogé. Ils ont commencé par M. le professeur TACK, alors M. le D<sup>r</sup> SCHAUER est venu pour nous mettre en liberté.

M. le D<sup>r</sup> A. BORMS avait sur lui des rapports de la dernière séance et le Budget de la Commission des Fondés de pouvoir et il dit que nous devons quand même prendre nos précautions.

Professeur D<sup>r</sup> P. TACK. — Les Allemands devraient décréter que sans leur autorisation, aucune visite domiciliaire ne pourrait avoir lieu.

J. VAN DEN BROECK dit que le Bureau du Conseil de Flandre a sollicité une audience du Comte HARRACH afin d'établir les mesures de sécurité. Il propose de faire cette visite maintenant. En même temps on pourrait insister pour que le Procureur Général et ces autres messieurs soient arrêtés.

Professeur D<sup>r</sup> J. DE DECKER. — Nous devons arriver devant les Allemands avec un plan.

Professeur D<sup>r</sup> P. TACK. — Nous devons demander que les personnes qui ont pris ces mesures soient arrêtées. Ainsi par exemple M. HOLLEVOET et le Juge d'instruction.

Professeur F. BRULEZ. — Les Allemands doivent rechercher quels sont les promoteurs de l'arrestation.

D<sup>r</sup> A. BORMS. — Ce sont les deux membres de la Cour d'Appel. M. le D<sup>r</sup> SCHAUER a saisi tout le dossier. Je crois que nous devons les faire arrêter tous.

E. VERHEES. — Vous savez pourquoi les Allemands ne sont pas encore intervenus. Ils craignent une grève. Parmi les fonctions vacantes au parquet de Bruxelles il y a celles de Procureur Général. On peut nommer un procureur général et je propose M. B... Celui-là peut donner des ordres à Bruxelles.

Professeur D<sup>r</sup> J. DE DECKER. — Depuis quinze jours j'ai demandé tous les jours « où est le décret concernant la Commission des Fondés de Pouvoir ? » S'il avait paru on n'aurait pas pu faire ce qui s'est passé maintenant. On devrait savoir maintenant s'il existe une ordonnance d'après laquelle actuellement il ne peut y avoir de procès politiques.

Professeur D<sup>r</sup> P. TACK. — C'est seulement une communication, un ordre, que maintenant, le Gouverneur Général a donné; notamment il ne permet pas qu'on fasse des procès politiques pendant l'occupation.

Professeur D<sup>r</sup> J. DE DECKER. — Cela doit donc paraître. Sommes-nous d'accord pour atteindre tous ces messieurs ?

Une discussion s'engage pour savoir si oui ou non on prendra des mesures.

D<sup>r</sup> A. BORMS. — Nous devons désarmer le mouvement qui s'organise contre nous, sinon nous serons totalement vaincus et nous serons déportés. Ce que nous avons vu à Anvers et ce qui s'est passé aujourd'hui est un essai de force. Endéans les 24 heures des mesures devraient être prises. Ce n'est pas une question de personnes mais la dignité de la cause pour laquelle nous combattons est en jeu; il y va du prestige de l'activisme.

J. VAN DEN BROECK. — Hier soir, à la réunion du Bureau du Conseil, nous nous sommes posé la question. Qu'allons-nous faire comme Conseil de Flandre, si dimanche prochain, au meeting il se passe la même chose qu'à Anvers. Le Bureau du Conseil a décidé de s'adresser au Comte HARRACH. La Commission des Fondés de Pouvoir est-elle d'avis que nous devons nous adresser pour cela à une personne plus puissante, nous sommes prêts à nous incliner.

LEO MEERT. — Je propose de demander une audience au Chef de l'Administration Civile, pour cet après-midi, pour le Bureau et la Commission des Fondés de Pouvoir.

Professeur D<sup>r</sup> J. DE DECKER. — D'accord, mais d'abord nous devons être fixés sur les mesures que nous allons demander. Demanderons-nous seulement l'arrestation des deux membres de la Cour d'Appel qui ont provoqué l'arrestation, ou bien réclamerons-nous l'arrestation des cinquante-quatre conseillers qui composent la Cour d'Appel ?

### Séance du 8 février 1918 (après-midi).

La Commission se réunit avec le Bureau du Conseil de Flandre, pour examiner les mesures à prendre relativement à la manifestation projetée contre le Conseil de Flandre à la Grand'Place. Il faut que les Allemands prennent des mesures pour protéger les activistes.

Ils disparaissent toujours quand on a besoin d'eux.

« Si nous faisons une politique personnelle, dit TACK, nous sommes utiles cependant à la politique allemande, et ils doivent nous soutenir partout. »

Une entrevue avec le Verwaltungschef a eu lieu à ce sujet. La Commission lui écrit une lettre (texte manque).

### Séance du 9 février 1918.

Réunion avec le Bureau du Conseil à la demande du Dr KREUTER.

Le Verwaltungschef fera savoir à quelle heure il recevra la Commission.

Il est annoncé, au cours de la séance, que cette rencontre n'aura pas lieu.

BRYS avise qu'il faudra préparer une déclaration à envoyer à la Presse.

HEUVELMANS assure que le Procureur du Roi, JACOBS, d'Anvers, a interjeté appel contre cent quarante jugements rendus par le juge Q... (à la suite des contre-manifestations d'Anvers).

Il faudra faire connaître cela au Verwaltungschef.

L'opinion est émise qu'il faut militariser les tribunaux.

BRYS est appelé à la Kommandantuur, probablement pour les mesures à prendre concernant la manifestation préparée pour le lundi 11 février, contre les activistes.

### Séance du 14 février 1918.

LEO MEERT donne lecture d'un projet de télégramme à l'Agence Wolf, d'après lequel le Conseil de Flandre n'a jamais entendu, en proclamant l'indépendance de la Flandre, détruire la Belgique, mais simplement éviter, qu'à la conclusion de la paix, le peuple flamand ne soit, comme en 1830, traité en province conquise.

Il insiste en disant qu'il se retirera s'il n'y a pas une déclaration officielle, favorable au **rétablissement** de la Belgique.

Les Allemands lui ont donné raison sur ce point.

DE DECKER se déclare opposé à pareille déclaration.

VERHEES donne connaissance d'une note du professeur SCHMIDT disant que dans les pourparlers de paix, il ne faut pas repousser le mot « Belgique ».

On apprend que VAN CAUWELAERT a été appelé au Havre pour devenir Ministre.

Querelle entre DE DECKER et VERHEES au sujet du Ministère des Sciences et des Arts.

### Séance du 15 février 1918.

DE VREESE, président du Bureau du Conseil, qui assiste à la séance, annonce une protestation du Bureau de l'Académie royale flamande contre la proclamation d'indépendance de la Flandre.

Discussion au sujet du télégramme proposé par LEO MEERT à la séance précédente.

DE DECKER soulève la question de principe.

Est-il opportun de faire actuellement une telle déclaration ?...

Il y a (au sujet de la Belgique), deux partis en Allemagne. Est-il prudent de se rallier directement à l'un d'eux ?

VAN CAUWELAERT serait nommé, actuellement, Ministre des Sciences et des Arts. Il est partisan de la séparation administrative qui serait organisée par le Gouvernement à son retour.

Nous voulons une séparation politique.

C'est notre minimum.

Le fossé subsiste entre VAN CAUWELAERT et nous.

LEO MEERT explique que les Fondés de Pouvoir doivent, à un moment où le Conseil ne peut se réunir, faire une déclaration de principe; cela est d'autant plus nécessaire, qu'on ne parle pas assez du mouvement flamand dans le monde.

L'arrestation de TACK et BORMS rend cette déclaration urgente.

BRULEZ est d'avis qu'il ne faut pas immédiatement prendre position sur la question du rétablissement ou du non rétablissement de la Belgique.

Cela ne veut pas dire qu'on n'aura pas à se prononcer : car le Verwaltungschef exige, avant notre voyage à Berlin, que nous expliquions ce que nous entendons par la déclaration d'indépendance de la Flandre. Il convient donc de préciser encore entre nous, notre position.

DEVREESE est d'avis que la position des Fondés de Pouvoir vis-à-vis du Conseil n'est pas aussi claire que le croit LEO MEERT.

Cette Commission s'est constituée elle-même, elle est plutôt l'organe de contact entre le Conseil de Flandre et les autorités allemandes, mais ne représente pas le Conseil de Flandre.

DE DECKER répond en exhibant le décret allemand du 10 février 1918, attribuant aux Fondés de Pouvoir la responsabilité et la représentation du Conseil.

DEVREESE répond qu'en tous cas, il faut que le Conseil soit consulté au sujet de ce télégramme.

Il ne faut pas se payer de mots : L'Indépendance de la Flandre signifie la destruction de la Belgique.

Ne publions pas une déclaration qui nous aliénerait des sympathies, et que nous ne pourrions pas observer.

VAN CAUWELAERT n'est pas à craindre.

La discussion continue sur ces sujets, lorsqu'arrive TACK, qui a un texte de déclaration en poche.

On se met, après quelques retouches, d'accord sur ce texte, dont le passage saillant est :

« Cette indépendance des Flamands dans ou hors des cadres d'une Belgique — dont la population est en majorité flamande — doit être une indépendance politique, possédant les Pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. »

### Séance du 21 février 1918.

Lecture de deux textes de déclaration publique sur la portée de la déclaration d'indépendance.

L'un est le texte de la Commission (adopté le 15 février).

L'autre est le texte proposé par les Allemands.

Après une longue discussion, MEERT précise sa pensée dans le texte suivant :

« Au Conseil il existe deux tendances, l'une veut un Royaume de Flandre, l'autre une Flandre indépendante dans le cadre de la Belgique.

« Ces deux tendances se sont mises d'accord pour proclamer l'Indépendance de la Flandre sous la garantie allemande. »

Enfin, on vote d'abord sur l'opportunité de faire une déclaration.

L'affirmative recueille huit voix contre une et deux abstentions.

Le texte de la Commission sera maintenu et défendu devant la Hauptkommission.

Le Président TACK est d'avis qu'il faudra aussi faire valoir les avantages que présente une Flandre indépendante pour le peuple allemand.

TACK annonce que les Conseils de prud'hommes cessent, comme la magistrature, de siéger.

DE DECKER fait observer qu'il est inadmissible que le Fondé de Pouvoir pour la Justice n'ait pas été immédiatement informé de cet incident.

## Séance du 22 février 1918.

Audience accordée à BUITENRUST HETTEMA (Hollandais) pour faire rapport sur la situation en Hollande.

**Internés.** — Il y a 30,000 internés belges, tant Wallons que Flamands.

Une bonne moitié est absolument indifférente à la politique et ne demande qu'une chose, que la guerre prenne fin.

Il y a beaucoup de partisans de Van Cauwelaert, qui tiennent des réunions, mais des activistes n'y seraient pas admis.

Le journal *Koorts* est interdit, mais on le passe en fraude.

Le *Rotterdam* est admis dans les camps, et lorsqu'il y a un « bon » article, quelques jeunes gens achètent jusqu'à vingt-cinq numéros qu'ils répandent.

Il faudrait les indemniser.

*L'Echo Belge* a trois cents abonnés.

Les officiers ne s'occupent pas de leurs hommes, ils sont en général fransquillons.

**Emigrés.** — Il y en a environ 200,000. Quelques-uns habitent les camps, mais les plus influents sont dans les grandes villes.

Ils donnent beaucoup de soucis.

*L'Echo Belge* ira à 25,000 exemplaires.

**Presse hollandaise.** — Le *Telegraaf* est pour l'Entente.

Le *Handelsblad* est pour le Français.

Le *Rotterdam* est neutre.

Il faudrait que deux ou trois personnes s'occupent de travailler la presse.

**Finances.** — Une banque flamande disposant d'un capital trouverait probablement des appuis auprès de grosses banques néerlandaises.

On demande à BUITENRUST HETTEMA de travailler le *Algemeen Handelsblad*.

On recommence la discussion sur la fameuse « déclaration ». Par cinq voix contre trois, on décide qu'elle doit être faite de suite.

On discute quelques points d'ordre secondaire sur l'organisation des rapports entre Ministres activistes et Autorités allemandes.

## Séance du 25 février 1918.

Séance consacrée spécialement à l'examen du texte de :

1° La confirmation par le nouveau Conseil, de la déclaration de l'Indépendance de la Flandre;

2° L'Appel au peuple allemand;

3° La lettre au Verwaltungschef au sujet de cet appel.

Ils sont adoptés sans discussion.

BRYS donne lecture d'une lettre de TACK.

Ne pas s'inquiéter.

Il semble qu'on ira à une fédération entre Etats flamand et wallon.

Le Verwaltungschef est parti pour Berlin avec l'Appel au peuple allemand.

BORMS rend compte de la propagande. Elle est faible et à réorganiser.

## Séance du 28 février 1918.

BRYS rend compte d'une querelle entre FAINGNAERT, Directeur du Bureau de Propagande et VAN DEN BROECK, Secrétaire du Conseil.

Discours du Chancelier et des membres du Parlement allemand : TRIMBORN et ERZBERGER.

Il y aura une Flandre indépendante, car la Belgique ne pourra être établie comme elle existait en 1914. Mais il faut veiller à ce que la Flandre ne soit pas exclue de l'organisation économique du Reich, car c'est leur développement et surtout celui d'Anvers, assuré.

## Séance du 1<sup>er</sup> mars 1918.

Discussion relative aux mesures que compte prendre l'Allemand POCHHAMMER pour la « Séparation administrative du Ministère des Finances ».

BRULEZ proposera au Délégué allemand aux P. T. T., de créer des timbres spéciaux pour la Flandre.

DE DECKER fait rapport sur différents objets concernant l'enseignement. Il y a des difficultés avec le personnel. L'application du nouveau décret concernant l'enseignement rencontre beaucoup de difficultés, même du côté allemand. On se réunira à ce sujet dimanche prochain, à 10 h. 30.

VERNIEUWE parle des écoles de Vilvorde. Il y a une école française et une école flamande. L'école française doit être supprimée; les enfants n'ont qu'à aller en région wallonne. Il y a dans le personnel deux ou trois bons activistes, mais qui vont trop loin.

HEUVELMANS parle de la grève de la Magistrature. Partout où les tribunaux correctionnels ne fonctionneront pas, on installera des tribunaux militaires et des juges civils allemands remplaceront les tribunaux civils.

Il suggérera à son « Referent » de garder au service des magistrats et substituts qui n'ont pas fait grève.

Il faut tout flamandiser en une seule fois. Peu d'avocats flamands postulent des places dans la magistrature.

BORMS dit qu'il circule de nouveau une liste de protestation contre les activistes.

DE DECKER trouve que c'est insupportable, il règne un terrorisme « fransquillon ». Il faut écrire au Verwaltungschef, il y va « d'intérêts allemands-flamands ».

JONCKX rend compte d'entretiens avec le prof. SCHMIDT, relatifs à la constitution d'une nouvelle Belgique.

## Séance du 3 mars 1918.

BRYS et L. MEERT ont eu une conversation avec le comte HARRACH au sujet du Budget de la Commission. Celui-ci est définitivement adopté.

**Nouveau décret concernant l'enseignement.** — L'article 8 prévoit que désormais, en Flandre, la langue véhiculaire sera le flamand.

Pour le Grand-Bruxelles, il y a une série de mesures transitoires qui agiront longtemps.

Si la Politische Abteilung n'avait pas supprimé ce qui a trait aux écoles libres (voir séance du 1<sup>er</sup> mars, p. 3,) le décret serait bon.

On décide de faire réexaminer ce décret à la Hauptkommission.

On défendra les principes suivants :

1° Les exceptions pourront être accordées par le Verwaltungschef pour les communes : Bruxelles, Saint-Gilles, Ixelles, Saint-Josse et Schaerbeek ;

2° L'enseignement libre pourra toujours être donné dans la langue de la région.

E. VERHEES demande si la Cour d'appel peut prendre de telles décisions.

F. HEUVELMANS dit qu'il n'y a qu'une personne responsable et c'est le Procureur Général. Il dit encore que la Cour d'Appel peut donner des indications au Procureur Général.

Professeur Dr J. DE DECKER demande si nous sommes d'accord en principe que les coupables doivent être atteints. Nous pouvons examiner avec les Allemands quels sont les coupables.

J. VAN DEN BROECK. — L'autorité allemande devrait convoquer les bourgmestres, les chefs de police et les procureurs et demander : « Avez-vous eu connaissance de ce qui s'est passé ? Quelles mesures avez-vous prises pour l'empêcher ? Quel est le résultat de votre enquête ? Quelles

sont vos enquêtes et quelles sont vos conclusions ?» Si de cela il apparaît que ces messieurs n'ont pas fait ce qu'ils auraient dû faire, ils doivent être arrêtés également. Cela concerne les contre-manifestations.

La Commission décide qu'une délégation ira tout de suite chez M. le D<sup>r</sup> KREUTER pour demander une audience au Chef de l'Administration Civile, pour cet après-midi.

### Séance du 7 mars 1918.

Le Gouverneur Général assiste à la séance et y prononce un important discours.

### Discours du Gouverneur Général, le jeudi 7 mars 1918, aux Fondés de Pouvoir.

Messieurs,

(Remerciements pour les vœux qui lui ont été adressés).

« La décision très remarquée du Conseil de Flandre du 22 décembre 1917 a été interprétée par moi comme le renouvellement de la volonté du peuple flamand de se libérer du joug de la francisation.

D'accord avec le Gouvernement du Reich, je puis vous affirmer que le Chancelier et moi conservons comme ligne de conduite de notre politique, la déclaration du Chancelier von Bethmann-Hollweg, du 3 mars 1917, qui a déclaré à votre délégation :

« Lors des négociations de paix, l'Empire allemand fera tout ce qui pourra être utile au développement libre de la race flamande, à son progrès et à sa sécurité. »

Comme suite à la déclaration du Chancelier du 3 mars 1917 la Séparation Administrative fut réalisée ayant comme but politique évident, d'aider le peuple flamand à atteindre l'autonomie qui s'affirme d'ailleurs dans sa langue propre, sa culture particulière et sa glorieuse histoire.

**La situation faite avant la guerre aux Flamands en Belgique ne pourra en aucun cas être rétablie. C'est pourquoi il faut que vous consacriez tous vos efforts à l'établissement d'une Flandre flamandisée et libre de toute oppression française.** La chaude sympathie du peuple allemand et l'appui de son gouvernement vous sont assurés dans cette tâche. **Il serait prématuré de décider dès maintenant l'Indépendance de la Flandre qui sera assurée après la paix. Ceci doit être réservé aux négociations de paix.** La préparation de l'établissement de l'Indépendance de la Flandre doit être, à tous points de vue, l'œuvre du peuple flamand lui-même.

Le peuple de Flandre doit reconnaître que — aujourd'hui ou jamais — l'occasion s'offre à lui de jeter les bases de cette indépendance à laquelle il a un droit imprescriptible. **Dans les prochains mois, Messieurs, notre action doit consister à préparer la grande réparation que la conclusion de la paix doit vous apporter. »**

Après le départ du Gouverneur Général, BORMS fait rapport sur l'entrevue qu'il a eue avec le Comte HARRACH avant le voyage de celui-ci en Allemagne. Le Comte HARRACH va en Allemagne pour s'entretenir avec les officiers qui ont dirigé les camps dans lesquels ont été groupés les prisonniers flamands, dans le but de se rendre compte de la possibilité d'organiser une gendarmerie flamande — principe sur lequel le Comte HARRACH est d'accord. **Il a demandé à BORMS s'il disposait déjà d'effectifs pour former un noyau, autour duquel pourrait être organisée cette gendarmerie au moyen de prisonniers flamands.**

BORMS a répondu qu'il pouvait disposer immédiatement de 100 hommes. **Naturellement cette gendarmerie se trouverait sous la surveillance de l'autorité allemande.**

### Séance du 7 mars 1918 (Suite).

Rapport de BRULEZ sur la flamandisation des services des Postes. Il n'y aura plus de traductions françaises, même à Bruxelles.

Rapport de BORMS sur l'organisation d'une Gendarmerie flamande... « naturellement sous

**la surveillance de l'autorité allemande compétente** ». Toutefois BORMS a « plaidé » que les officiers devaient être Flamands.

Rapport de Léo MEERT sur la séparation du Ministère des Finances.

Les fonctionnaires font grève. Mais dans quinze jours, M. POCHHAMMER (le « Referent »), fera les nouvelles nominations.

### **Séance du 8 mars 1918.**

Séance consacrée à l'examen de la frontière linguistique et du projet d'ordonnance sur l'enseignement primaire.

Démission de BOGAERTS — représentant des « Jong - Vlaanderen » — comme membre du Conseil de Flandre.

### **Séance du 10 mars 1918.**

La première partie de la séance est consacrée à diverses questions de presse, abonnement à la presse étrangère, lecture de celle-ci, etc.

BORMS exige de faire partie de la Commission de la Presse, qui se composera ainsi de TACK, BRYs, H. VAN DEN BROECK et A. BORMS.

DE DECKER et les autres membres se préoccupent de ce que le Conseil nouvellement élu n'ait pas encore ratifié la déclaration d'indépendance. Dans ces conditions, le voyage à Berlin, projeté par la Commission, est impossible.

Les Fondés de Pouvoir commencent la discussion du programme qui sera finalement adopté par le Conseil de Flandre. TACK en indique les principes :

1° Nous attendons de l'Allemagne la solution du problème de notre avenir; nous sommes liés par notre politique à l'Allemagne et nous devons faire appel au peuple allemand lorsqu'il en sera temps;

2° Nous devons affirmer que nous voulons une indépendance qui, pour être réellement utile au peuple flamand, doit être aussi grande que possible, donc une indépendance politique;

3° La Flandre doit être libre aussi de régler ses relations étrangères conformément à ses destinées naturelles.

La Commission décide que rien de ce qui sera fixé relativement à la forme future de l'Etat flamand ne doit être rendu public.

### **Séance du 14 mars 1918.**

Un voyage de FRENAU, BRULEZ et PRIMO en Allemagne pour s'entretenir avec les membres socialistes démocrates du Reichstag, serait très utile. Il en sera référé à BORMS (Nationaal Verweer).

Il serait souhaitable que le Comité National disparaisse. On peut faire savoir à l'Autorité allemande que la Commission est assaillie de demandes de personnel disposé à assurer éventuellement le service du ravitaillement.

VOLKSOPBEURING recevra 5,000 kilos de tabac, aura le monopole du sel et probablement celui des allumettes

### **Séance du 15 mars 1918.**

DE DECKER revient sur la question de la consécration officielle par le Conseil de la déclaration d'indépendance, première condition du voyage des Fondés de Pouvoir à Berlin.

Il faut absolument que cette question figure à l'ordre du jour de la première séance du Conseil.

## Séance du 16 mars 1918.

DE DECKER parle d'un manifeste envoyé par MEERT aux membres du Conseil, et qu'il trouve inopportun. L'idée en est bonne, mais dangereuse à l'heure actuelle. (Il s'agit de la forme future de l'Etat de Flandre. MEERT est partisan de maintenir la possibilité de la restauration d'une Belgique fédérale).

MEERT répond qu'il est nécessaire de créer une opposition contre les idées des « Jong Vlamingen »; comme on va y discuter la question politique, on commettrait une faute, en suivant les Jong Vlamingen.

BORMS est du même avis que DE DECKER.

Nous avons proclamé l'indépendance, mais n'avons pas tranché sous quelle forme.

MEERT. — Il ne faut pas que l'on croie devoir interpréter la déclaration d'indépendance comme le déchirement « de la Belgique ». C'est ainsi que l'interprète l'opinion publique actuellement. Il faut cependant que l'on dise le contraire.

VAN HEES blâme LEO MEERT d'avoir exposé une opinion personnelle.

MEERT. — Mon but est de créer une opposition au groupe Jong Vlaanderen. Le Conseil est un Parlement; il est donc permis d'y former une opposition.

## Deuxième séance du 16 mars 1918.

Le Comité National a menacé de se retirer : il y a lieu de « filer doux ».

Il aurait été interdit aux Comités de ravitaillement de fournir des vivres aux fonctionnaires grévistes. Cette question devra être soumise à la Hauptkommission.

DE DECKER propose de publier la liste complète des membres du Conseil, en même temps que le compte rendu de la première séance.

Il demande comment il se fait que les Députés et Sénateurs qui sont ici soient encore payés. HEUVELMANS répond : « Par les banques ».

Le discours prononcé le 7 mars par le Gouverneur Général à la Commission des Fondés de Pouvoir avait été interprété de façons fort différentes. Ne voulait-il point annoncer à l'activisme qu'il devait renoncer à l'Indépendance de la Flandre ?

Afin de dissiper les équivoques, la Commission décida d'envoyer au Chef de l'Administration Civile, une lettre, lui faisant connaître l'interprétation donnée par elle à ce discours.

## Lettre des Fondés de Pouvoir au Verwaltungschef.

« Le discours du Gouverneur Général a provoqué une vive émotion; il est diversement interprété.

Les Fondés de Pouvoir l'interprètent comme une déclaration que la volonté nette de l'Allemagne est de ne pas laisser rétablir le *statu quo ante* en Belgique, qu'en face des exigences des Alliés, l'Allemagne n'a pas à se soumettre à une évacuation sans conditions de la Belgique, et à son rétablissement.

En aucun cas, nous ne pouvons admettre, comme la *Frankfurter Zeitung*, que l'allocution du Gouverneur Général serait une indication de ce que, du côté de l'Allemagne, on estimait que les prétentions de la Flandre à l'indépendance étaient suffisamment satisfaites par la séparation administrative déjà réalisée.

Nous sommes persuadés que l'administration allemande en Belgique, comme nous-mêmes, est arrivée à la conviction que le libre développement du peuple flamand et la paix ne peuvent être garantis que par une séparation politique, avec gouvernement propre, pouvoir législatif judiciaire et exécutif propres.

...La question importante se pose pour nous, de savoir si nous pouvons compter qu'une délégation du Conseil de Flandre prendra part aux négociations de paix.

Rappelons que **sans l'appui de l'Allemagne, le mouvement activiste serait annihilé.**

Qu'à la séance de la Hauptkommission du 14 mars 1918, le Verwaltungschef confirma qu'il fallait retenir du discours du Gouverneur général que le Conseil de Flandre serait officiellement représenté à la Conférence de la Paix.

La *Frankfurter Zeitung* considère ce discours « comme un avertissement de ce que nous devons d'abord gagner notre propre peuple avant de formuler de nouvelles exigences ».

Cet article est écrit dans l'ignorance, voulue ou non, de ce que l'activisme, **ADAPTATION LOGIQUE DU MOUVEMENT FLAMAND AUX CIRCONSTANCES ACTUELLES — FUT APPUYE PAR L'ALLEMAGNE, ce qui amena une collaboration EN VUE D'INTÉRÊTS COMMUNS BIEN COMPRIS, QUI FAVORISENT EGALEMENT LA POLITIQUE ALLEMANDE.** Précisément en raison de cette collaboration, même si nous acceptons le programme des passifs, nous ne serions pas reconnus par eux parce que nous sommes accusés d'avoir rendu possible à l'administration allemande de faire du mouvement flamand un des buts de la politique allemande...

Les protestations (qui ont été adressées à l'autorité allemande contre l'indépendance de la Flandre) ne peuvent être considérées comme un facteur contre cette indépendance, — parce qu'elles sont provoquées par la contrainte et par un régime de véritable terreur. Dans les circonstances actuelles on peut considérer que l'activisme a atteint des résultats qui sont plus que satisfaisants, et **nous restons confiants en la valeur politique de notre programme, persuadés que l'intérêt de l'Allemagne est engagé à sa réalisation.**

Nous prenons acte des passages du discours dans lesquels le Gouverneur Général reconnaît le caractère international du mouvement flamand.

Et exprimons la confiance que l'Allemagne soutiendra la Flandre à la Conférence de la Paix et reconnaîtra son indépendance *avant* la paix « fût-ce sans spécifier quelle sera la forme définitive de l'Etat de Flandre, comme cela fut fait pour l'Ukraine, la Courlande et la Lithuanie... »

## Séance du 21 mars 1918.

VERNIEUWE se plaint de ce que les Allemands prennent dans les Ministères des décisions, sans en avertir les Fondés de Pouvoir et sans prendre l'avis des fonctionnaires.

MEERT trouve que, pour punir Bruxelles de la manifestation du 11 février (anti-activiste et anti-allemande (les Allemands auraient dû destituer les Conseils communaux, plutôt que de frapper la ville d'une amende qui atteint aussi bien les activistes que les fransquillons.

BORMS partant le lendemain pour Berlin, explique qu'il va, non comme Fondé de Pouvoir, mais à titre personnel, prendre la parole à un meeting de la « Deutsche-Flämischen Gesellschaft » pour adresser un appel au peuple allemand.

Il parlera aussi à Meiningen et à Bonn.

Sont nommés, pour discuter avec le Verwaltungschef l'« Appel au peuple allemand » : TACK, BRIJS et VERHEES.

BORMS sollicitera que les décisions prises sur les recours en grâce introduits par la Commission lui soient transmis en tout premier lieu.

Il signale certains « abus ». Pour y parer, on exigera de tout solliciteur la signature préalable de la formule suivante :

« Le soussigné déclare adhérer au programme du Conseil de Flandre, lequel est basé sur l'Indépendance de la Flandre, et s'oblige, sur sa conscience et son honneur, à défendre, en toutes circonstances le susdit Conseil, représentant du peuple flamand. »

Il certifie également n'avoir, en vue de l'intervention sollicitée, offert ni donné aucune rémunération, aussi minime qu'elle soit, en argent ou autrement, à qui que ce soit.

### Séance du 22 mars 1918.

Une Commission est constituée pour étudier la question des charbonnages de la Campine : VERHEES, LEO MEERT et BRYS.

Des membres pourront y être adjoints.

Le Journal *L'Avenir Wallon* a fait une proclamation à laquelle il faut répondre, car elle a fait mauvaise impression chez les Flamands et les activistes wallons.

Discussion relative à la frontière linguistique : la commune d'Aubel doit être considérée comme flamande.

### Séance du 23 mars 1918.

Il est donné lecture d'une lettre du Verwaltungschef (le texte manque).

L'ordonnance relative à la séparation du Ministère des Finances est à l'impression. Si elle n'a pas été modifiée, la Commission protestera. (Note : Cette ordonnance prévoit que le Ministère n'aura pas de secrétaire général activiste, mais sera directement dirigé par le Verwaltungschef.)

On prépare une brochure de propagande indiquant l'utilité des Ministères flamands.

Le Bureau de Propagande d'Anvers a répandu un tract sur la politique du Conseil de Flandre qui contient des inexactitudes.

BORMS (Nationaal Verweer) est chargé de la mise au point.

### Séance du 26 mars 1918.

BERNSTEIN, au REICHSTAG, a dit que le Conseil de Flandre était communément appelé « Verraad van Vlaanderen ». (Note : Trahison de Flandre.)

Il faut protester contre ces affirmations.

La Commission discute le projet d'ordonnance relatif à la flamandisation de l'enseignement.

Il est insuffisant. Il est « belge et laisse des portes ouvertes aux « fransquillons ».

### Séance du 27 mars 1918.

Séance consacrée à la politique générale.

On est mécontent des Allemands au sujet de leur attitude dans la question des Mines de la Campine. Ils cèdent toujours aux « fransquillons » et aux Wallons. Ils ont été jusqu'à exiger que MEERT quitte la « Kolenverdeeling » (1) Les Mines de Campine doivent devenir flamandes, car elles doivent renforcer politiquement et financièrement le mouvement flamand.

Il est décidé de préparer un projet de Commission pour l'étude de l'Union économique avec l'Allemagne, projet à soumettre au Verwaltungschef.

### Séance du 28 mars 1918.

La Commission fixe le programme de l'activisme à faire admettre par le Conseil de Flandre. Pour la réunion du Conseil, qui doit avoir lieu le même soir, le plan est le suivant :

1° Faire confirmer la déclaration du 22 décembre 1917;

2° Fixer le sens de cette déclaration :

---

(1) Kolenverdeeling était un service de répartition du charbon dans le pays, dont la direction était confiée à L. MEERT. De nombreuses protestations avaient été adressées à l'autorité allemande contre la façon dont ce service était dirigé.

### Trois éléments négatifs :

- a) Suppression du « statu quo ante » ;
- b) Pas de rétablissement de la Belgique. Le mot « Belgique » doit disparaître ;
- c) Pas d'après-guerre économique.

### Trois éléments positifs :

- 1° Indépendance politique complète ;
- 2° Liberté pour la Flandre de régler ses rapports futurs d'après les nécessités de la position géographique ;
- 3° Pour le règlement international de la question flamande, on attend tout de l'appui allemand.

Rapport sera fait au Conseil sur la collaboration entre Allemands et Fondés de Pouvoir.

OBOUSSIER fait rapport sur son voyage en Suisse (1) : Le mouvement flamand, grâce à l'Agence Reuter et à quelques journaux allemands, passe pour un mouvement allemand, sauf chez quelques Suisses, comme, paraît-il, le Président de la Confédération. Ce qui est à l'avantage du mouvement a été répandu par l'agence Wolff.

Les Suisses sont généralement sympathiques au peuple flamand et aux petites nationalités. Ils sont opposés à la disparition de la Belgique pour diverses raisons :

- a) Possibilités de paix : Le rétablissement de la Belgique est au programme de l'Entente ;
- b) L'existence de la Belgique est utile. Avec la Suisse et la Hollande elle peut faire contre-poids aux deux grands groupes économiques actuellement aux prises. La Hollande craint l'encerclement allemand. La Suisse a besoin d'un port neutre.

Plus tard, une visite officielle flamande pourrait être bien venue dans les cercles officiels suisses. Il conclut qu'il faut créer un Bureau de Propagande à Berne.

Il fait également remarquer qu'il est regrettable que le sens de la déclaration d'indépendance n'ait pas été mieux précisé. On ne peut préciser à l'étranger la forme extérieure de l'Etat.

Sur demande du Président, OBOUSSIER répond qu'en Suisse on est d'avis qu'une Belgique libre et neutre, en laquelle Flamands et Wallons auraient chacun leur autonomie, serait la solution la meilleure.

### Séance du 29 mars 1918.

Examen de questions d'ordre intérieur, notamment de comptabilité : le Gouverneur Général allemand critique le prix des meubles acquis pour les bureaux.

LEOMEERT se plaint que des passages des rapports des Fondés de Pouvoir soient communiqués à des tiers, spécialement à des Allemands.

Il propose que les propositions à faire au Conseil soient désormais mises par écrit, et cela à cause des incidents de la veille (au sujet du programme TACK).

Ces incidents donnent lieu à une longue discussion ; ils proviennent de ce qu'on ne s'entend pas sur la portée des termes « Indépendance de la Flandre » si sur la « tactique » à suivre.

La Commission est unanime à exprimer des sentiments anti-belges et pro-allemands, mais certains de ses membres sont d'avis qu'il faut le proclamer ouvertement, d'autres veulent montrer plus de prudence.

### Séance du 30 mars 1918.

BRYS rapporte son entretien avec le Gouverneur Général. Celui-ci a exprimé son vif mécontentement en raison de l'établissement du programme des six points et de l'approbation de ce programme par le Conseil de Flandre. Il s'est exprimé en ces termes : « Vous nous avez encore une fois mis devant le fait accompli ; si vous continuez à soumettre des questions concer-

(1) Voir Propagande à l'étranger. p. 43.

**nant la suppression de la Belgique au Conseil de Flandre sans entente préalable avec nous, le moment viendra où nous vous dirons : « Conseil de Flandre, nous vous lâchons. »**

A la même séance, BORMS rend compte de son voyage en Allemagne. Il a constaté qu'il y avait en Allemagne des ligues pour les Ukrainiens, pour les Polonais, pour les Finnois, mais rien pour les Flamands. BERNSTEIN, au Reichstag, a déclaré que le Conseil de Flandre était communément appelé en Belgique : « **Verraad van Vlaanderen** ».

BORMS a rencontré, lors d'un meeting, l'amiral von TIRPITZ, lequel approuve le mouvement activiste.

Il a eu un entretien avec ERZBERGER qui lui a dit notamment : « Vous n'obtiendrez pas un royaume de Flandre, du moins pas maintenant; vous devez tenir compte de la Belgique; vous ne pouvez pas vous passer des Wallons. »

ERZBERGER lui a recommandé l'entente avec les passivistes. Sinon, lui a-t-il dit, VAN CAUWELAERT serait manœuvré contre l'activisme.

Enfin BORMS a été reçu au ministère de la Guerre où il a fait admettre le principe de la création d'une « **Veiligheidswacht** » (Garde), pour laquelle, après les travaux des champs, 150 prisonniers de guerre flamands lui seraient envoyés.

### **Séance du 4 avril 1918.**

**Commission des « Rijkskommissarissen »** (Commissaires d'Etat). — Cette Commission, — composée de ceux qui ont accepté d'administrer le Grand-Bruxelles sous le contrôle allemand — ne peut être reconnue comme une Commission indépendante, mais on pourra la considérer comme une sous-section de la Commission des Fondés de Pouvoir. BRULEZ rappelle qu'il a proposé que les Allemands s'occupent seuls de l'administration du Grand-Bruxelles. LEO MEERT appuie cette idée, cela donnera à la Commission le temps de préparer ses travaux.

DE DECKER donne des renseignements sur **la flamandisation de l'Administration communale de Gand.**

BRAUN et DE WEERT sont déportés, le Secrétaire renvoyé.

KUNZER est nommé bourgmestre;

HUYBRECHTS : échevin des finances;

FORNIER : échevin des travaux publics;

WANNYN, Jean : échevin de l'instruction;

PLANQUAERT, H. : échevin contentieux et arts,

VAN DER SPURT : échevin de l'état civil.

HEYNDRICKX se plaint de ce que la Commission soit de nouveau placée devant un fait accompli et que cette question n'ait pas été soumise au Ministère de l'Intérieur.

Vives protestations parce que les Allemands avaient chargé Volksopbeuring de la répartition du beurre à Malines, et qu'au dernier moment on s'est passé de Volksopbeuring.

On se plaint de ce que DOSFEL et CLAEYS se réunissent avec le professeur SCHMIDT, de Leipzig, pour étudier un projet de constitution, sans se mettre en rapports avec la Sous-Commission spéciale.

### **Séance du 5 avril 1918.**

Affaires courantes.

**Rapport de BUITENRUST-HOTTEMA sur ses activités en Hollande.** — Une petite commission a été formée :

Godée MOLSBERGEN,

DE VREESE,

BUITENRUST HOTTEMA.

Elle est en rapport avec JONCKX, Fondé de Pouvoir pour les Affaires étrangères. On propose d'y adjoindre BORMS ET BRYS.

On pourra siéger à Gand.

Ce Comité doit être absolument secret et jouir d'une certaine indépendance. D'après un ordre du général SNEYERS, l'accès du camp est interdit aux membres du Conseil de Flandre.

Le reste sans intérêt.

### **Séance du 6 avril 1918.**

Lecture du *Mémoire* sur les « Six Points » (programme TACK).

Discussions sur les textes adoptés par le Conseil et leur sens.

#### **Textes adoptés :**

##### **1<sup>o</sup> Le « statu quo ante » n'est plus possible.**

« Ceci est simplement la confirmation de la décision exprimée par le premier manifeste du 4 février 1917. La signification est donnée explicitement par les points suivants : »

##### **2<sup>o</sup> Le terme « Belgique » doit disparaître : aucune restauration nominale de la Belgique n'est possible.**

Ceci a été voté au Conseil par 44 voix contre 24 et 4 abstentions. Si le texte n'a pas été voté à l'unanimité, cela provient de ce qu'un grand nombre de membres craignent que les « radicaux » du Conseil ne l'interprètent comme s'opposant à la constitution d'une Union (entre Flamands et Wallons) dans les limites géographiques de la Belgique.

DE DECKER fait remarquer que trois solutions sont possibles :

Etat indépendant;

Union avec Wallonie;

Union avec Hollande;

##### **3<sup>o</sup> Le Conseil rejette toute « après-guerre économique » :**

VERHEES fait remarquer que cependant un groupe allemand puissant cherche à s'accaparer des mines du Limbourg.

LEO MEERT estime que cette question est liée à celle de la « Kolenverdeeling ». Si les activistes veulent renoncer à s'occuper de cette affaire, il leur est promis un rôle prépondérant dans l'affaire des Mines de la Campine.

VERHEES se demande si on pourra réellement se passer du capital wallon.

Il propose une lettre au Verwaltungschef au sujet des mines du Limbourg, qui est adoptée par la Commission.

TACK fait rapport sur son entretien avec le Verwaltungschef.

**Kolenverdeeling.** — Les Allemands considèrent que c'est une question d'intérêt militaire, et que LEO MEERT doit s'en aller.

**Les projets de paix et l'activisme.** — L'Indépendance des Flandres fera partie des conditions de paix si le Conseil a réellement la population avec lui.

**Il faudra constituer une union douanière avec l'Allemagne. La Flandre n'aura pas d'armée. L'Allemagne occupera la côte à titre de gage.**

## Séance du 8 avril 1918.

LEO MEERT rend compte d'un entretien avec le Verwaltungschef, au sujet de sa démission de directeur de « Kolenverdeeling » laquelle est exigée par les directeurs wallons.

On essaiera de faire nommer à sa place KAREL ANGERMILLE, et, officiellement pour empêcher les fransquillons de « battre monnaie » avec cette démission forcée, on chargera LEO MEERT de missions en Allemagne.

BORMS donne lecture d'une lettre de SCHAIBLE, disant que les Allemands ont décidé de faire revenir les travailleurs flamands déportés dans le Nord de la France.

Le Dr EUCKEN (Allemand) s'est mis à la disposition du Conseil de Flandre comme propagandiste.

### Annexes au sujet des Six Points :

- a) Lettre au Verwaltungschef, expliquant comment on est arrivé à ces six points;
- b) Motion radicale de CNEUDT (annexe 2);
- c) Les six points et leur développement (annexe 1: Réponse à la motion de CNEUDT).

## Séance du 11 avril 1918.

Examen du Budget et de la compétence des Gouwraden.

Rien ne peut être fait avant que la question n'ait été examinée en « Hauptkommission ».

DE DECKER a remanié son projet d'ordonnance sur l'enseignement d'après les principes du Conseil et l'a soumis au Référendaire allemand von STENGEL, qui l'a trouvé trop radical. Il ne cédera pas sur certains points (on ne dit pas lesquels). Le projet est à remanier d'accord avec von STENGEL.

On demandera à la Hauptkommission la nomination d'une Commission de surveillance pour l'application des lois linguistiques. Comment faire pour bannir le français ? HEYNDRIKX propose des sanctions financières applicables à toutes entreprises.

Le Directeur général HAERENS, nommé par les Allemands, a procédé à des nominations au Ministère des Travaux publics sans en référer au Fondé de Pouvoir BRULEZ. Celui-ci s'en est plaint au Référendaire allemand DEGENER et se propose de démissionner, puisqu'il était spécialement chargé de la question des nominations.

La Commission protestera auprès des autorités allemandes.

## Séance du 12 avril 1918.

BRYs fait part de ce qu'il a été appelé d'urgence chez le Verwaltungschef qui lui a exhibé un télégramme de l'Exchange d'Amsterdam, disant qu'une délégation du Conseil se rendait au Q. G. allemand pour offrir au Kaiser la couronne de grand-duc de Flandre.

Ce télégramme est faux. On discute — sans aboutir — de qui il pourrait bien émaner. On enverra un démenti.

D'accord avec l'Allemand LOBLICH, la séparation du Ministère des Finances est décidée :

La partie wallonne à Namur ;

La partie flamande à Bruxelles.

BORMS expose que, d'après le Comte HARRACH, des difficultés financières s'opposent à l'organisation de la Rijkswacht. On en parlera en Hauptkommission.

**Grève des Tribunaux.** — La *Justiz Abteilung* demande la liste des greffiers et employés qui sont restés au travail. Il y a un projet du Conseil sur l'emploi des langues en matière judiciaire. La *Justiz Abteilung* en a un autre, basé sur les ressorts. Les nominations proposées par la Commission ne paraissent pas; cinq juristes prisonniers à Gottingen accepteraient d'être nommés dans la justice flamande.

La partie flamande à Bruxelles.

Les Allemands veulent créer partout des tribunaux allemands.

### Séance du 15 avril 1918.

La Commission insistera par écrit pour qu'il soit pris des mesures contre le Procureur du Roi d'Anvers, M. JACOBS.

Rapport de BRYNS sur le projet d'exposition flamande, qui rencontre l'approbation des Allemands (BERTKAU, Chef de la Presse Zentrale). Il faudra l'ouvrir en août, pour qu'elle puisse aller ensuite à Leipzig.

La création de timbres-poste spéciaux pour la Flandre est envisagé, en ce moment, à Berlin.

### Séance du 16 avril 1918.

La démission d'HEUVELMANS comme Secrétaire général du Ministère de la Justice et Fondé de Pouvoir de la Justice est exigée par les Allemands.

On s'inclinera, on casera HEUVELMANS probablement comme « historiographe du Conseil » et on pressentira ADELPHONS HENDRICKX d'Anvers pour qu'il accepte de le remplacer dans ses fonctions.

### Séance du 17 avril 1918.

La Commission étudie la question des baux à ferme.

Il sera fait un mémoire.

VERNIEUWE propose d'envoyer une délégation étudier la question en pays scandinave.

Rapport de DE DECKER sur ses négociations avec le Général Referent baron von STENGEL concernant l'ordonnance sur l'enseignement.

Un nouveau projet a été élaboré.

Il sera soumis le soir au Conseil de Flandre.

Un certain nombre des modifications proposées ont été adoptées par les Allemands, d'autres rejetées. Il n'a pas pu obtenir que la question des Ecoles Allemandes soit réglée après la question de l'enseignement flamand. Tout ce qu'il a pu obtenir, c'est que le décret relatif aux Ecoles Allemandes soit séparé de celui de l'enseignement flamand. Mais il devra être publié en même temps. C'est l'ultime concession. Il faudra que les activistes soutiennent et acceptent ces décrets avec enthousiasme, sinon il n'y aura rien à faire. Il faudra que le Conseil les vote en séance d'aujourd'hui et de demain.

### Séance du 18 avril 1918.

BORMS fait rapport sur l'organisation de la Rijkswacht.

On reçoit beaucoup de demandes en Flandre même (1).

GÉO ROOSE s'est chargé de l'organiser.

---

(1) On sait qu'il y eut en tout 248 demandes d'enrôlement, p. 294.

A la Hauptkommission, BORMS reprendra l'affaire. Pour le 11 juillet il faudrait pouvoir faire la concentration à Anvers de toutes les forces activistes.

VERHEES fait rapport sur le dernier état de la question des mines de la Campine :

**Les Allemands veulent une solution : L'expropriation de toutes les mines au profit d'une société germano-flamande. Les cinq provinces flamandes formeraient un groupe propriétaire de 49 p. c., et les capitalistes allemands un autre groupe propriétaire de 51 p. c. Le groupe allemand est le groupe Rhéno-Westphalien, qui a l'habitude d'agir avec force.**

Nous devons défendre le peuple flamand, exiger, en contre-partie de notre appui la reconnaissance et l'indépendance de la Flandre. Les Rhéno-Westphaliens doivent avoir conscience qu'ils viennent travailler dans un autre pays. Il nous faut la majorité des actions et la majorité au Conseil d'administration. La Direction doit être flamande.

LÉO MEERT fait remarquer qu'il n'y a que 340 kilomètres carrés de concédés et qu'il y a 1,000 kilomètres carrés de réserves.

### Séance du 20 avril 1918.

BRYs explique qu'il a été consulté à plusieurs reprises par les Allemands au sujet de la **flamandisation des Administrations communales du Grand-Bruxelles**.

Il y a chez les Allemands diverses opinions sur la façon d'arriver à cette flamandisation. Personnellement il est partisan d'une centralisation sous la direction d'un bourgmestre allemand.

Après avoir fourni une liste d'activistes acceptant les fonctions de Commissaire d'Etat, il fut convoqué devant une Commission composée d'autres Commissaires d'Etats dans le bureau de M. JOSSON. Ceux-ci avaient commencé l'étude des lois communales.

Les Fondés de Pouvoir sont embarrassés par cette Commission, qui n'a pas été nommée par eux.

Après discussion, ils décident de la reconnaître comme une « Commission d'Etudes du Conseil de Flandre; elle pourra être subsidiée. JOSSON sera convoqué à une séance de la Commission des Fondés de Pouvoir.

L'Allemand POCHHAMMER ne veut pas nommer, au Ministère des Finances, de fonctionnaires en dehors de ceux qui y sont déjà.

CLAUS a écrit dans le *Vlaamsche Nieuws* que la déclaration d'indépendance votée par le Conseil le 22 décembre 1917 n'était qu'un vœu. Il faudra protester et dire que c'était bien une proclamation

La publication des Six Points est encore en discussion avec la Censure.

La Commission insistera pour connaître la date du voyage qu'elle compte faire à Berlin.

### Séance du 25 avril 1918.

Le Comité Central activiste et l'Union des Groupes activistes d'Anvers sont mécontents du peu de résultats obtenus par le Conseil de Flandre. BORMS leur a parlé à une réunion, et leur a fait admettre qu'à Bruxelles tout le possible était fait.

Ces deux organismes veulent être en rapports directs avec le Bureau central de propagande. BORMS leur a conseillé de s'unir; il vient d'apprendre que c'est fait.

Ils demandent :

1° A recevoir mandat formel de recruter, organiser et diriger toutes les forces activistes disponibles à Anvers;

- 2° Le contrôle officiel de la propagande;
- 3° Des subsides pour couvrir les frais.

La Commission est d'accord pour amener les deux groupes d'Anvers à s'unir.

**Enseignement primaire.** — Ad. HENDRICKX a fait savoir, au nom du cercle « Zelfstandig Vlaanderen (La Flandre indépendante), que l'article du projet de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire, prévoyant que les enfants d'origine allemande recevront l'enseignement en allemand, doit être supprimé; si les Allemands ne veulent pas prendre d'engagement à ce sujet, on ne doit pas compter qu'il accepte d'être Secrétaire général du Ministère de la Justice, en remplacement de HEUVELMANS.

La Commission estime que, puisque l'enseignement allemand fera l'objet d'un décret à part, Ad. HENDRICKX a satisfaction.

**Crédit communal pour les Administrations flamandisées.** — Léo MEERT rapporte que POTSCHKY n'a rien pu lui apprendre à ce sujet. Toutefois ce ne serait qu'un crédit à l'usage des petites communes.

Les grandes villes devront trouver elles-mêmes leur établissement de crédit. Il y aurait moyen de créer un consortium de banques allemandes pour contrecarrer les banques françaises.

Divers groupes se disant activistes de la « démocratie sociale » se sont réunis à Bruxelles et ont critiqué la tactique et le mode de recrutement du Conseil de Flandre. Parmi ces personnes figurait S. PRENAU, membre du Conseil. DE DECKER fait remarquer que ces gens, qui ne veulent pas reconnaître le Conseil, en reçoivent pourtant des subsides pour leur propagande. Le Président et le Secrétaire des sociétés subsidiées devront à l'avenir signer d'abord une déclaration reconnaissant le Conseil de Flandre.

**Le programme du groupe socialiste gantois.** — DE DECKER a soumis au Verwaltungschef, lequel l'a approuvé après quelques retouches. Il demandera au Verwaltungschef l'autorisation pour ce groupe de publier son programme.

### Séance du 26 avril 1918.

**Mines de la Campine.** — VERHEES expose qu'il y a deux moyens de régler la situation :

1° Par un acte de force : Le Gouverneur général décide, que dans l'intérêt de l'Allemagne, les mines deviennent la propriété de l'Allemagne, et qu'elle la partage avec les Flamands. C'est facile, mais cela peut amener une réaction dans l'opinion publique;

2° Recourir aux formalités légales d'expropriation, mais en les « abrégeant ».

DE DECKER est d'avis que les Allemands ont le pouvoir de « liquider » surtout le capital français, qui est la majorité. Quant à la part belge, on peut, par décret d'utilité publique, déclarer les concessions nulles.

### Séance du 27 avril 1918.

**Les Six Points** n'ont pas encore été publiés, parce que si la censure autorisait cette publication, ce serait une reconnaissance implicite de l'indépendance par l'Autorité allemande.

### Séance du 2 mai 1918.

**Protestations contre l'Indépendance de la Flandre.** — TACK remet le dossier des protestations.

Le Dr KREUTER a rédigé un long mémoire de 34 pages pour les réduire à néant. Mais il sera utile de faire plus : à l'occasion du 11 juillet, il faudra faire envoyer de partout au Conseil, des télégrammes exprimant des vœux pour l'Indépendance de la Flandre, organiser une manifestation grandiose à Anvers, et de petites manifestations à travers le pays.

BORMS est chargé de réaliser ce programme.

**L'arrestation de JACOBS, Procureur du Roi, d'Anvers**, est annoncée à la Commission (1).

VERNIEUWE rend compte de l'organisation de la séparation au Ministère de l'Agriculture. L'Inspecteur MINNAERT est un de ses aides. **Il prépare un rapport pour prouver combien leur entente avec les Allemands les rend impopulaires.**

La Ville refuse de laisser ses représentants siéger au Conseil d'administration de l'Ecole Supérieure de Commerce d'Anvers, que les activistes veulent faire rouvrir, mais flamandisée.

### Séance du 3 mai 1918.

Le Bureau du Conseil prie le Fondé de Pouvoir aux Affaires étrangères de le documenter sur la question de la Flandre française.

**Propagande dans les camps de prisonniers.** — Le Lieutenant Van Rossem écrit qu'il a fondé un organisme « flamand » à Göttingen, lequel est reconnu déjà, dit BORMS, par le « Propaganda-Afdeeling ».

La Commission discute la flamandisation de la Justice : On proposera au Verwaltungschef de charger l'avocat VANDENBROECK, Secrétaire du Bureau du Raad Van Vlaanderen, de mettre ce projet de loi au point, et de le discuter avec le Général Réfèrent.

### Séance du 4 mai 1918.

Les bourgmestres doivent être choisis autant que possible dans la noblesse.

Les Allemands ont demandé divers renseignements sur les candidats proposés en vue de la flamandisation des Administrations communales.

On les enverra quand ils seront tout à fait complets.

Il faut s'occuper d'abord de la flamandisation de l'Administration communale d'Anvers.

### Séance du 10 mai 1918.

## Réception des délégués du Frontpartij par la Commission des Fondés de Pouvoir (2).

Président : Prof. Dr P. Tack.

Présents : MM. Dr A. Borms; A. Brys; Prof. Dr J. De Decker; M<sup>e</sup> F. Heuvelmans; Prof. Dr Heyndrickx; Prof. Dr A.-M. Jonckx; Leo Meert; Prof. Dr P. Tack; M<sup>e</sup> E. Verhees; Prof. T. Vernieuwe.

En outre, sont présents : MM. J. Charpentier; K. De Schaepdrijver; M. Torrele, soldats flamands prisonniers; Dr Osswald; Capitaine Stille (*sic*, pour Staehle) et un lieutenant.

---

(1) Voir la séance de la Commission du 9 février 1918, p. 163. Cette arrestation avait été demandée au Verwaltungschef par la Commission des Fondés de Pouvoir, par lettre du 8 février 1918. V. RUDIGER, *Flamenpolitik*, p. 72.

(2) Vu l'importance exceptionnelle de cette séance, nous en donnons le procès-verbal *in-extenso*.

Vers le milieu de la séance, entre également le chef de l'Administration Civile.

J. CHARPENTIER prononce un discours, dans lequel il expose le but de la mission des soldats flamands prisonniers.

## DISCOURS

*prononcé par les délégués du Frontpartij lors de leur réception officielle par le Conseil de Flandre, le 10 mai 1918.*

MESSIEURS,

Notre arrivée parmi vous doit vraisemblablement causer à la plupart d'entre vous une surprise peu commune. Nous sommes tout à fait des inconnus pour vous, des soldats obscurs de la masse de l'armée, dont la situation, faute de renseignements suffisants, doit vous être étrangère. Vous aurez sans doute appris par maintes sources que ce milieu n'est pas perdu pour la Flandre et qu'un germe de vie s'y est maintenu jusqu'à ce jour. Nous pouvons affirmer, en outre, que ce germe s'est considérablement développé, qu'il croît à vue d'œil et qu'il porte en lui des garanties pleines d'espérances pour l'avenir.

Vous faire connaître le mouvement flamand à l'armée de campagne, vous expliquer son origine et son développement, vous exposer l'évolution des idées maîtresses qui le guident, vous faire part de son programme avec ses désirs et ses revendications, et réaliser de cette manière l'unité d'action qui doit grouper tous les champions d'un même idéal : tel est l'objet de la mission qui nous a conduits ici.

Un bref aperçu des événements s'impose pour éclaircir cette question.

Aux premiers mois de la guerre, les anciens chefs de file du mouvement flamand gardèrent un silence complet, en cela strictement fidèles aux prescriptions de l'Union sacrée. Toutefois, ce ne fut point la seule cause de leur inaction : l'exaspération causée par l'invasion allemande, les difficultés matérielles de tout genre et surtout le manque de contact mutuel contribuèrent à empêcher toute action.

L'influence du journal *De Vlaamsche Stem*, en tant que pionnier de la pensée flamande renaissante, produisit une réaction salutaire sur les esprits.

L'emballement francophile de nos principaux organes belges, leur partialité irresponsable qui leur faisait dépasser les limites de la neutralité, la vue du danger qu'une telle propagande faisait courir à l'avenir de la Flandre, amenèrent bien des partisans de l'Union sacrée à une perception plus nette de la situation.

De plus, les étudiants flamands servaient dans les rangs de l'armée du front comme simples soldats ou n'atteignaient que des grades inférieurs : ils sentirent donc pleinement tout ce qu'il y a de pénible dans le rôle accessoire auquel les Flamands étaient réduits ; ils se rendirent parfaitement compte des suites désastreuses de la politique de francisation qui faisait fureur dans ce milieu favorable, et ils comprirent que la dégénérescence en était venue à un tel point qu'elle réclamait impérieusement la mise en œuvre de toutes les forces réunies.

C'est ainsi que, guidés par la communauté d'idées, quelques intellectuels fondèrent un noyau qui, étendu et complété dans la suite, devait donner naissance au parti flamand du front (*Vlaamsche Frontpartij*) de l'Yser. La conviction nouvellement née fut affirmée par l'attitude énergique de Declercq et de Jacob, qui excitèrent beaucoup d'intérêt dans nos milieux.

Par leur condamnation, conséquence de leur énergie intrépide, le point de vue flamand atteignit une démarcation plus nette, et les pessimistes pouvaient déjà prévoir quelle politique le Gouvernement avait l'intention d'adopter envers les Flamands.

La flamandisation de l'Université de Gand, qui suivit de près ces événements, fut un coup d'épée qui nous poussa plus avant dans la voie où nous nous étions engagés.

La vague d'indignation et de fureur qui s'éleva alors dans la presse belge d'expression française, nous fit connaître la valeur de la victoire remportée. L'action trouva chez nous une adhésion générale, quoique nous ne pussions approuver certaines manières d'agir, ni admettre certaines modalités qui n'étaient pas en harmonie avec notre mentalité de soldats combattants. La conférence

faite par le professeur Dosfel à Anvers et dont nous n'eûmes connaissance que plus tard, nous donna une vue plus claire de la situation et contribua beaucoup à écarter la méfiance et les soupçons. Quoique l'on eût pleine confiance dans l'honorabilité des signataires du manifeste universitaire, on ne voulait point porter de jugement sans une connaissance suffisante de la question. A l'unanimité, on résolut de s'abstenir jusqu'après la guerre, mais de ne pas tolérer que le Gouvernement, sans égard pour le peuple flamand, condamnât ce qui avait été fait avec des intentions droites.

Dans l'entretemps, des cercles d'études s'étaient établis dans les différentes unités de l'armée. Régulièrement, les problèmes flamands y étaient discutés; de vrais meetings furent ainsi tenus pour un public restreint. De cette manière, l'opinion flamingante existante prit finalement la forme d'une conviction profonde.

De ces cercles d'études, les idées se répandaient dans la masse. Les flamingants ayant le plus d'autorité résolurent alors de guider et de développer méthodiquement ce courant. Chaque intellectuel mènerait, sur une échelle aussi grande possible, dans son entourage immédiat, une campagne vigoureuse et infatigable. Le terrain était d'autant plus favorable que nos jeunes gens étaient aigris par les humiliations, le mépris et les persécutions que l'autorité militaire leur infligeait parce qu'ils étaient Flamands.

Sous prétexte que toutes les forces devaient exclusivement être employées pour des buts patriotiques, les cercles d'études furent supprimés. L'action se continua cependant, mais en secret, et se communiqua d'homme à homme, d'unité à unité : le mouvement flamand du front était définitivement constitué sur des bases solides et démocratiques.

C'est alors que parut la *Lettre ouverte au Roi*, conçue comme un écrit de propagande, et en même temps comme une démonstration politique s'appuyant sur l'argumentation des griefs et les revendications de réformes de principes (*steunende op de griëvenargumentatie en de principieele hervormingseischen*). Le tableau saisissant du martyr flamand qui y fut dépeint, fit frissonner la foule d'indignation. Cette lettre, qui pouvait être regardée comme une dénonciation accablante et une supplique émouvante, fut accueillie par le Gouvernement avec la plus grande froideur. Les punitions et les persécutions s'aggravèrent, au contraire, chaque jour. La réaction, de notre côté, croissait dans la même proportion, jusqu'à ce que nous en arrivâmes à prendre une attitude fortement hostile vis-à-vis de l'autorité militaire.

Cela donna lieu à l'édition d'une deuxième lettre, rédigée cette fois sur un ton plus énergique et plus pressant. Elle resta sans réponse. L'oppression de tout ce qui était flamand prit le caractère d'une vraie terreur. L'aumônier Vandermeulen fut destitué à cause de ses idées flamingantes. A son départ pour Cézembre, se forma une manifestation spontanée, au cours de laquelle des centaines de soldats témoignèrent leur sympathie enthousiaste à ce vaillant martyr. A cette occasion, le ministre De Ceuninck publia deux circulaires par lesquelles les persécutions — se fondant sur des prétextes — reçurent un caractère officiel.

La propagande fut, malgré tout, fiévreusement poursuivie. Des manifestations nocturnes, qui réunissaient jusqu'à mille et douze cents participants, furent organisées dans tous les lieux de cantonnement; des brochures et des affiches, qui invitaient les jeunes gens flamands à la lutte, furent distribuées et placardées; un avertissement énergique et menaçant fut adressé à nos persécuteurs, en particulier au général Bernheim, un des plus cruels, des plus raffinés; nous fîmes clairement connaître notre désapprobation au cardinal Mercier pour son attitude antiflamingante; à S. S. le Pape et aux Puissances alliées, nous exposâmes notre situation et fîmes ressortir la justice de nos revendications. Cependant tout cela ne servait à rien : le Gouvernement s'obstinait opiniâtrement à tout refuser.

Une ultime tentative d'accord fut tentée. Notre programme fut exposé dans une lettre au ministre de Broqueville. Comme minimum nous revendiquons : « la division immédiate de l'armée en régiments flamands et wallons, la promesse solennelle de maintenir l'Université flamandisée, l'établissement d'une administration propre, pierre angulaire de l'édifice flamand, sur les bases du système fédératif ». En outre, l'institution d'une commission, dans laquelle le parti du front serait largement représenté et qui étudierait la réalisation pratique de ce programme. « Si conciliant et

modéré que puisse paraître cet exposé », il ne fut nullement accueilli par le Gouvernement, qui persista avec malveillance dans l'attitude qu'il avait adoptée. Nous vîmes alors, sans plus de doute possible, quel abîme infranchissable s'était creusé entre lui et nous.

Malgré un moment d'hésitation, la nouvelle situation fut acceptée avec un nouveau courage. « Pouvions-nous par nos propres forces secouer la contrainte du Gouvernement et le joug de l'autorité militaire pour conquérir, les armes à la main, ce que nous n'obtenions pas par des moyens pacifiques ? Une action dans ce sens fut jugée impossible après une étude approfondie, parce que ne présentant pas pour le moment des garanties suffisantes de succès. Les événements militaires du front occidental coïncidèrent avec cette période. Des mesures furent prises pour provoquer, en connexion avec ces événements, une action éventuelle. »

A la lumière de ces derniers faits, secondés d'ailleurs par les renseignements que nous pûmes obtenir par l'entremise des Allemands, l'évolution des idées marcha à grands pas.

Il serait difficile de déterminer avec précision où nous en sommes arrivés; notre point de vue actuel n'a pas encore une délimitation très nette. En principe, il y a entente complète avec les activistes; les chefs reconnaissent clairement que ceux-ci suivent le seul chemin qui peut conduire au but. Toutefois il existe encore des divergences d'opinion sur la nécessité d'employer certains procédés et on a des appréhensions concernant les suites de la tactique employée. Cependant tout cela est relégué à l'arrière-plan des questions de détail qui pourront être éclaircies plus tard, quand on possédera des données suffisantes.

Alors le besoin se fit sentir de plus en plus de chercher un rapprochement. Celui-ci fut finalement décidé, dans la conviction que la connaissance de notre situation vous rendrait d'inappréciables services.

Notre exposé historique finit ici. Il doit vous sembler court et incomplet. Pour le compléter nous pouvons renvoyer aux écrits édités par notre mouvement. Ainsi, entre autres : les *Lettres à S. M. le Roi*, le *Manifeste aux Puissances Alliées*, la *Lettre ouverte au cardinal Mercier*; l'*Aurore de la Flandre à l'Yser*, le *Catéchisme du Mouvement Flamand*, *Séparation administrative et Activisme*

Messieurs, nous avons accompli la mission qui nous a été confiée, et le contact entre le front et vous se trouve réalisé.

Notre mission comporte, en outre, une autre tâche : il ne suffit pas de vous apporter l'appui moral du front; il faudrait obtenir des résultats immédiats. L'influence de l'armée — conséquence de sa popularité — est un des leviers les plus puissants de l'opinion publique. C'est pourquoi nous pouvons entreprendre une action basée sur les témoignages irréfutables apportés par nous.

Nous osons espérer en la réussite de nos efforts. Quel cœur restera insensible en apprenant les souffrances endurées par nos braves à cause de leurs convictions flamandes ?

Nous sommes donc prêts à unir nos propres efforts aux vôtres. La Flandre peut disposer de nous : si notre humble labeur peut servir son intérêt, le plus grand de nos désirs se trouve réalisé.

K. DE SCHAEPDRIJVER.

J. CHARPENTIER.

M. DE SCHAEPDRIJVER prend ensuite la parole et lit deux notes dont copie ci-dessous.

L'envoi de délégués au Conseil de Flandre était déjà à l'étude depuis trois mois. Toutefois les meneurs n'arrivaient pas à se mettre complètement d'accord. Tous les meneurs n'étaient pas encore assez radicalement activistes. L'unité de vues se fit il y a trois semaines. Un plan de passage échoua à Dixmude, notre secteur, il y a quatorze jours.

Notre mission proprement dite (Eigenlijke) : renseigner en détail le Conseil de Flandre, en particulier les professeurs *Dossel*, *Speleers*, *Depla*, *Jacob*, sur le mouvement au fond, les noms de ses membres les plus en vue, ses plans de politique future.

A côté de cela faire connaître aux Allemands quelle force activiste sera, pour l'avenir, la partie flamande de l'armée belge, leur demander de mettre, par conséquent tout, en œuvre pour encercler, pour faire prisonnière l'armée belge — ou du moins la plus grande partie possible.

L'internement, qui suivrait immédiatement la capture, serait à concevoir comme suit :

1<sup>o</sup> D'abord, division (de l'armée) en régiments flamands et wallons; maintien de l'organisation activiste du front, qui peut ainsi être consolidée et complétée. Dans le cadre de celle-ci jonction avec le groupe Göttingen;

2<sup>o</sup> Après cela, incorporation (indeeling) régionale — arrondissement — canton. Au cours de cet internement, on mènerait une ardente campagne au moyen de meetings et d'écrits, et l'on jetterait la base des associations d'anciens combattants. Cet internement, conçu de telle façon, permettrait d'employer immédiatement après la guerre les associations d'anciens combattants comme une force activiste.

*Mission secondaire.* — Prendre la parole par tout le pays comme propagandistes; faire connaître à la masse, par des meetings et des écrits, le martyr des Flamands à l'Yser; aller renseigner les parents de flamingants notoires du front sur l'opinion de leurs fils et les punitions encourues de ce chef.

*Organisation du mouvement activiste du front.* — Naissance : mai-avril 1916, comme contre-coup du courant flamingant en Flandre occupée, et des attaques provocantes, odieuses de la presse, inspirées ou autorisées par le Gouvernement du Havre. Les deux premières années de guerre : Les flamingants d'avant la guerre, à l'armée, se morfondaient (vergingen in lijdzaamheid), ne se connaissaient pas, manquaient mutuellement de renseignements. Les étudiants flamingants recherchèrent de nouveau leurs connaissances d'antan. Il se produisit de l'agitation (woeling), et de là un commencement d'organisation (début de 1915).

Première phase : Se bornant à des cercles d'études qui se réunissaient dans l'une ou l'autre maison privée ou dans la chambre d'un officier ou d'un aumônier. Ces réunions des soi-disant (zoogenaamde) cercles d'études devinrent au fond des meetings.

Seconde phase : Vers mars-avril 1917, les cercles d'études furent interdits par arrêté ministériel. A partir de ce moment, le mouvement fut complètement organisé en secret, par nécessité. A vrai dire, cette nouvelle organisation ne naquit pas comme suite de cette interdiction, mais à cause de celle-ci elle fut systématiquement poursuivie et complétée. Cette organisation s'adapte tout à fait à l'organisation militaire.

*Schema :*

Assemblée d'armée ou Comité supérieur (Opperkomiteit).

Siègent dans l'assemblée d'armée : le doyen (hoofdman) ou *Ruwaard*, les chefs ou délégués des six divisions; les deux secrétaires confidentiels (geheimschrijvers), éventuellement quelques remplaçants ou adjoints des chefs de division.

L'assemblée d'armée remplit en quelque sorte le rôle de corps législatif, et se réunit tous les huit jours.

Un comité pour chacune des six divisions.

Y siègent : le chef de division, le délégué de chaque régiment d'infanterie, de cavalerie, du corps de transport, d'artillerie; se réunit tous les quinze jours ou trois semaines.

Un comité pour chaque régiment.

Y siègent : le chef du régiment, un chef pour chaque bataillon; se réunit à des périodes indéterminées.

Le comité de bataillon.

Y siègent : le chef du bataillon et le chef de chaque compagnie; se réunit à des périodes indéterminées.

Dans certaines unités, cette organisation est tellement complète, que même les pelotons, sections et escouades ont leurs chefs particuliers.

Les noms des membres de l'assemblée d'armée et ceux des chefs de division sont tenus secrets. Au Havre (ministère), à Calais et dans les camps d'instruction, il existe des petits clubs dépendant de l'organisation du front.

*Activités générales :*

1° Renseigner régulièrement l'assemblée d'armée au moyen de rapports, sur la propagande accomplie. Celle-ci consiste à faire des adeptes, à les incorporer dans l'organisation;

2° L'assemblée d'armée donne les directives générales, qui sont répandues ensuite par la voie hiérarchique dans les comités inférieurs;

3° L'impression et la mise en circulation de pamphlets dont le texte est rédigé par le comité d'armée. — L'enrôlement d'officiers, etc.

Une discipline de fer lie tous les chefs.

(S) KAREL DE SCHAEFDRIJVER,  
J. CHARPENTIER,  
TORREELE MARCEL,  
HAESAERT VITAL,  
COOLEN BERNARD.

### Conception de notre propagande.

#### 1° Pamphlets.

A. — *Le plus récent point de vue du mouvement flamand au front et l'évolution de ses principes.* (Destiné aux passivistes et en particulier à ceux de Hollande qui ne cessent de se vanter hautement d'être, en principe, d'accord avec le front.)

Comprend : 1. Lettre ouverte au roi des Belges;

2. Lettre à S. E. le cardinal Mercier;

3. Lettres aux grandes puissances de l'Entente : Angleterre, France, Italie, Russie, à S. S. le Pape et aux Etats-Unis;

4. L'Aurore de la Flandre à l'Yser;

5. Séparation administrative et activisme.

B. — *Elégie de la Flandre à l'Yser* (Vlaanderens Weezang aan den Yzer).

(Destinée, en particulier, aux familles des soldats flamands. Elle contiendrait, entre autres : une longue série de cas de persécution, punition et bannissement avec, à l'appui, une documentation incontestable, illustrée d'une vingtaine de portraits.)

C. — *Lettre ouverte au roi des Belges Albert I<sup>er</sup>* (répandue comme pamphlet séparé).

#### 2° Meetings.

Nous portons l'uniforme militaire.

Nous prenons la parole dans des villes et villages dont des soldats ont été persécutés et punis. Notre discours traite alors avec insistance le cas des soldats punis du village ou de la ville où nous parlons. Notre meeting sur le martyr flamand à l'Yser est annoncé au moyen d'affiches sur lesquelles sont mentionnés les noms des soldats punis ou persécutés de la région. Peut-être trouverons-nous le moyen de vendre, après le meeting, les portraits de ces soldats punis de la localité.

Exemple : *Meeting à Saint-Nicolas.* Notre brochure *Elégie de la Flandre à l'Yser* aura déjà initié à l'avance la population aux cas de persécution contre : A. de NAYER, aumônier déporté à Bordeaux; J. VAN DEN HENDE, figure connue dans le mouvement syndicaliste chrétien, prisonnier; A. HOKKELENBERG, prisonnier; E. GORLEY, instituteur; G. HEBBEKES, étudiant. — Quelques jours avant le meeting : affiche avec, en évidence, la mention de ces noms et des titres de chacun au martyr (martelaarstitels). Au nom des hommes de l'Yser de Saint-Nicolas, nous apportons le salut d'admiration au secrétaire HEINDERICKX. Après le meeting, propagande, par la vente de photos des martyrs.

### 3° Propagande au front.

A. — *Nous aidons directement à diriger la propagande au front*, qui sera menée grâce au lancement, dans les tranchées belges, de pamphlets et de journaux parus ici. Nous désignons les secteurs et les places les plus avantageux, ainsi que les procédés les plus pratiques. (Nous désignons) aussi les pamphlets qui paraissent ici et que nous estimons les plus appropriés pour renseigner les *meneurs (voormannen) au front* (p. ex. le « Verweer » de *Dosfel*), les journaux et pamphlets qui frappent *le plus fortement les jeunes gens du peuple* et les persuadent le plus facilement.

B. — Les hommes qui passent à l'ennemi et prétendent être chargés d'une *mission* du Comité supérieur (Opperkomiteit) sont mis aussitôt en relation avec nous. Ainsi nous restons continuellement au courant des *événements les plus récents* et de la *situation générale du mouvement au front*.

C. — Les hommes qui sont faits prisonniers et qui font preuve, vis-à-vis des interrogateurs allemands, d'assez de conviction flamande, sont sondés par *nous*. Ils obtiennent alors un congé, moyennant (bijaldien) une déclaration affirmant qu'ils sont prêts à instruire (voor te lichten) leur famille et leur entourage.

K. DE SCHAEPDRIJVER.

J. CHARPENTIER.

Différentes questions sont ensuite posées par tous les assistants. Voici, en résumé, les principales :

Prof. Dr P. TACK. — **Qui est à la tête de votre organisation ?**

Réponse (très confidentielle) : **Le Dr Adiel De Beuckelaer** (sic).

Prof. Dr P. TACK — En quoi consiste l'activité de votre organisation ?

Réponse : Les réunions des comités subalternes ont pour but d'étudier la façon dont la propagande peut le mieux pénétrer dans la masse. Le comité supérieur donne les ordres et ceux-ci sont suivis dans les différentes sous-sections.

Prof. Dr P. TACK. — Désapprouve-t-on encore que nous collaborions ici avec l'occupant allemand ?

Réponse : Comme nous avons acquis la conviction qu'aucune autre voie n'est possible, et que d'ailleurs il n'y a rien à obtenir de notre gouvernement, nous avons compris que c'était la seule alternative.

Prof. Dr P. TACK. — Dans le discours dont M. Charpentier a donné lecture se trouvent exprimées des appréhensions quant aux conséquences et aux liens créés par la tactique employée. Puis-je lui demander de parler en toute sincérité et de nous communiquer quelle crainte on éprouve ?

M. CHARPENTIER pose alors la question suivante : « Quel sera l'avenir de la Flandre en suivant le chemin actuel ? Nous employons naturellement l'aide allemande, mais en échange de quels services ? »

Prof. Dr P. TACK. — **Donc, pour parler clairement, on craint que nous ne vendions une partie de notre pays ?**

M. CHARPENTIER. — Oui.

Là-dessus tous les membres de la Commission des Fondés de Pouvoir répondent qu'il n'est absolument pas question de cela, et que notre seul but est de réaliser l'autonomie complète de la Flandre.

Prof. Dr P. TACK. — Quel effet a produit sur l'armée belge la nomination du général Foch comme commandant en chef ?

Réponse : Une mauvaise impression.

Prof. Dr P. TACK. — **Que diraient les soldats si la Flandre était déclarée autonome ?**

Réponse : **Ils cesseraient de se battre.** (Zij zouden staken.)

M. A. BRYS. — Les brochures de propagande qu'on distribue, arrivent-elles aux mains de l'autorité belge ?

Réponse : Cela dépend des circonstances.

M. A. BRYS. — Quelle est votre attitude envers les Wallons ?

Réponse : Les rapports avec les Wallons sont, en règle générale, bons et amicaux.

M. A. BRYS. — **Vous avez répondu que, si vraiment l'autonomie de la Flandre devenait une réalité, vous « bloqueriez l'armée » (« het léger stop zetten ») En admettant que vous ne soyez pas coupés, comment, selon vous, cela se passerait-il ?**

Réponse : **Par la révolution (« Door revolutie »).**

M. A. BRYS. — Y a-t-il des ouvriers dans vos différents comités, et les différents partis, le parti socialiste y compris, sont-ils représentés dans vos comités ?

Réponse : Oui.

M<sup>e</sup> E. VERHEES. — Sous l'occupation, les nouveaux ministères flamands ont fait toutes sortes de réformes : le savez-vous, et cela fait-il une certaine impression sur vos camarades ? L'autorité allemande a augmenté l'impôt sur le capital (?) l'amélioration de la législation sociale est à l'étude, la loi sur les assurances sociales a été publiée et comporte des améliorations considérables. Ainsi la situation des ouvriers se trouvera améliorée, et nous avons donc fourni du travail positif en faveur du peuple.

M<sup>e</sup> E. VERHEES parle ensuite des mines du Limbourg. Aux questions posées par M. E. Verhees, il est répondu qu'on ne possède pas de renseignements suffisants sur ce point, et qu'il est important de savoir que dès à présent on s'occupe déjà de l'amélioration du sort de la population.

Prof. M<sup>e</sup> A. M. JONCKX. — Est-il vrai qu'il y a des gradés qui ont été dégradés parce qu'ils ne connaissent pas suffisamment le français ?

Réponse : Oui.

D<sup>r</sup> A. BORMS. — Vous avez dû avoir beaucoup de rapports avec les Flamands de France. Qu'en pensez-vous ? Avez-vous encore découvert chez eux un sentiment flamand, ou ces gens sont-ils indifférents ?

Réponse : Le sentiment de ces gens n'a pas empiré du fait de la guerre. De toute façon, ils ne sont pas francophiles (franschgezind). — M. le capitaine STILLE (*sic*, pour STAEHLE) dit qu'il sait par expérience, grâce aux conversations avec les prisonniers, que les soldats flamands s'entendent mieux avec la population de la région de Dunkerque que, par exemple, de la région d'Amiens.

D<sup>r</sup> A. BORMS. — Vous parlez de quatre-vingt-cinq pour cent de Flamands au front. **Quel est, parmi eux, le pourcentage d'activistes ?**

Réponse : **A la fin de l'année passée, nous avons donné au Ministère du Havre le nombre de soixante mille.**

D<sup>r</sup> A. BORMS. — Avez-vous également, chez vos hommes de l'Yser (IJsermannen), différentes tendances ?

Réponse : Ces tendances ont existé. A présent, la tendance dominante est la tendance « jeune-flamande » (Jong-Vlaamsche).

D<sup>r</sup> A. BORMS. — Quelle était votre attitude envers les passivistes de Van Cauwelaert ?

Réponse : Nous allons maintenant établir la scission entre le front et Van Cauwelaert. (Wij gaan nu de kloof tusschen het front en Van Cauwelaert daarstellen.)

Le D<sup>r</sup> A. BORMS parle de l'organisation de la « Rijkswacht » (garde nationale). On lui répond qu'on a également examiné pareille idée au front.

D<sup>r</sup> A. BORMS. — Est-ce que les soldats allemands sympathisent avec vous ? (Sympathiseeren de Duitsche soldaten met U ?)

Réponse : **Il n'y a pas d'hostilité contre les Allemands (Duitsch-vijandelijkheid) dans l'armée belge.**

D<sup>r</sup> A. BORMS. — Quand vous prendrez la parole devant la masse, l'effet sur le peuple sera formidable. Lorsque vous parlerez en uniforme, vous ferez indiciblement beaucoup de bien.

Une discussion a lieu sur ce point. On proposera à l'autorité allemande de laisser paraître les gars (de jongens) en uniforme.

Prof. Dr J. DE DECKER. — Ce que nous venons d'entendre ici est surprenant et réjouissant. La plupart des questions que je voulais poser se trouvent résolues. Je voudrais cependant apprendre encore comment est divisée l'armée derrière le front, et quels rapports existent entre ceux qui escomptent encore une sorte de rétablissement de la Belgique et ceux qui excluent complètement la Wallonie pour ne s'occuper que de la Flandre. Discute-t-on ce point, ou bien l'idée de l'autonomie de la Flandre reste-t-elle encore vague ?

Réponse : L'idée est encore vague. Union personnelle ou union réelle, ces notions-là ont déjà trouvé crédit (hebben reeds ingang gevonden).

Prof. Dr J. DE DECKER. — Existe-t-il un mouvement wallon au front ?

Réponse : Au front, les activistes wallons sont peu nombreux.

Prof. Dr J. DE DECKER. — **Quels sont les sentiments (des soldats) à l'égard du roi Albert ?**

Réponse : **La plupart ne veulent pas entendre parler de conserver la monarchie ; ils sont partisans d'une république.**

Prof. Dr J. DE DECKER. — **La Reine a-t-elle encore autant de sympathie parmi les soldats ?**

Réponse : **Non.**

Le prof. Dr J. DE DECKER revient sur les tendances plus ou moins radicales qui règnent parmi les soldats et il démontre qu'en échange du salut que l'Allemagne peut nous apporter, nous devons tendre à une union économique avec ce pays. Il est répondu qu'on le comprend très bien au front et que certainement cinquante mille soldats flamands inclinent à une solution radicale.

Prof. Dr J. DE DECKER : **Quels sont les rapports entre libres-penseurs et catholiques ?**

Réponse : Les uns et les autres sont représentés dans tous les comités. (En ce moment entre MM. le chef de l'Administration Civile SCHAIBLE).

M. Leo MEERT parle ensuite de la campagne qui est menée ici contre la « Volksofbeelding », de l'influence du « Comité National » et du rôle que la « Volksofbeelding » jouera à l'avenir. Il signale qu'une brochure pourrait être écrite sur tout cela.

M. le Prof. T. VERNIEUWE demande si l'organisation derrière le front ne court pas de danger du fait de son intervention ici.

Réponse : Nous intervenons à titre personnel et non pas au nom de l'organisation.

Prof. T. VERNIEUWE. — Vous avez parlé d'une grève (staking) possible de l'armée. Comment votre plan est-il conçu ?

Réponse : C'est encore en discussion.

Le professeur T. VERNIEUWE parle de ce que nous avons l'intention de faire pour les paysans flamands (1) et insiste sur les réformes qui sont à l'étude. Il signale que pour la propagande au front, ce sera de la plus grande importance.

Me F. HEUVELMANS. — Ces messieurs disent que l'armée belge est composée de quatre-vingt-cinq pour cent de Flamands. Avant la guerre, la proportion était de soixante-trois Flamands pour trente-sept Wallons. J'admets qu'au commencement de la guerre et particulièrement depuis le début de l'occupation, les Wallons n'ont pu rejoindre l'armée en aussi grand nombre que les Flamands ; mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aurait que quinze pour cent de Wallons dans l'armée, à moins qu'il n'y ait à l'arrière plus de Wallons embusqués.

Réponse : C'est d'ailleurs le cas.

---

(1) Il s'agit de l'expropriation des propriétés des ressortissants des pays en guerre avec l'Allemagne et de la constitution de la Société « Eigen Akker ».

M. le Prof. M<sup>e</sup> K. HEYNDRIKX. — Nous avons entendu parler des sentiments qu'on avait pour le Roi et la Reine. La question de sentiment a beaucoup d'importance dans un mouvement et comme il me paraît qu'il y a là une certaine contradiction, j'insiste encore une fois là-dessus. Il y a eu, à Courtrai, quatre cents prisonniers de guerre flamands qui ont été interrogés. Au début, ces jeunes gens étaient très défiants, mais, plus tard, ils ont déclaré que la Reine était encore très bien vue, grâce surtout à son attitude envers les blessés dans les hôpitaux. On a demandé aux gars quelles étaient les intentions du Roi, et certains auraient déclaré avoir appris que le Roi s'était exprimé assez favorablement sur le mouvement flamand.

Réponse : Cela doit être formellement contredit.

Prof. T. VERNIEUWE. — Quel est l'état d'esprit de l'armée envers les ministres ?

Réponse : Ils sont haïs.

M. E. VERHEES demande, au nom de M. le prof. Ing. F. Brulez, s'il existe encore trace de l'Administration de nos chemins de fer.

Réponse : Elle a été incorporée dans l'Administration française.

On cesse alors de poser des questions et l'on échange quelques idées générales.

Finalement, M. le D<sup>r</sup> A. BORMS prononce le discours suivant :

### Discours prononcé par le D<sup>r</sup> A. BORMS.

« Comme Fondé de Pouvoir de la Défense Nationale, je désirerais dire encore quelques mots. C'est vraiment une minute historique que nous avons vécue cet après-midi, chers amis et compagnons de lutte. Nous éprouvons tous le même sentiment, précisément parce que nous avons agi d'après notre honnête conscience et que nous avons écouté la voix de notre sang. Nous savions que vous deviez être d'accord avec nous. Nous avons tous cru que le gouvernement nous aurait accordé notre droit, que du sang de nos gars serait sorti le droit de la Flandre. C'est seulement après avoir vu qu'il n'en était rien et après avoir reçu de derrière le front l'exhortation à agir ici comme Flamands réalistes et conscients, que nous en sommes venus à l'activisme durant cette guerre. Je tiens ici en main la première lettre que j'ai reçue de l'autre côté du front. Elle est de l'ami W. H... qui m'écrivait que tant de Flamands qui, avant la guerre, ne comprenaient rien à notre mouvement, étaient devenus maintenant de véritables Flamands. « Vous devriez voir ça, camarade Borms ». (Ici le D<sup>r</sup> A. BORMS lit la lettre avec beaucoup de sentiment.) Entretemps, nous avons vu que nous ne pouvions pas attendre jusqu'après la guerre, car sinon c'en serait fatalement fait de la Flandre. Cela, vous l'avez encore mieux vu que nous. Eh bien, frères flamands, hommes de derrière l'Yser, nous collaborerons ici ensemble pour la Flandre, pour laquelle nous voulons tous mourir. **On vous a réquisitionnés pour défendre l'Etat belge : c'était une patrie artificielle, que l'on a créée en 1830. Mais le sol de la patrie que nos ancêtres flamands ont défendu de leur sang, vous nous aiderez à le délivrer avec plus de courage et plus d'amour encore.** En ces instants, restons fidèlement unis, n'ayons qu'un seul sentiment et qu'une seule volonté. Si l'on exige notre vie pour la Flandre, nous la donnerons. Fidèles à la Flandre jusqu'à la mort unis pour la patrie flamande ! « *Applaudissements.* »

### Séance du 11 mai 1918.

Réforme de la magistrature. — Le projet est prêt.

DE DECKER fait rapport sur l'ordonnance concernant l'enseignement :

Ce projet a été discuté à Berlin, même avec les chefs du parti du Centre.

Les modifications demandées par le Conseil en sa dernière séance ne sont pas admises.

Des mesures plus radicales pourront être prises plus tard, mais l'application de cette loi, spécialement en ce qui concerne le Grand-Bruxelles est liée à la flamandisation des Administrations communales.

Le Général Référent von STENDEL (Instruction publique) est remplacé par le Dr Prof. HAUFFMANN.

**Propagande à l'étranger.** — VERHEES demande que, une fois signée, on prenne des mesures pour faire connaître le mouvement en Russie, Finlande, Ukraine et Roumanie. Il faut donc nommer des chargés de mission pour ces pays.

**Mines du Limbourg.** — Le projet de partage 51 et 49 p. c. paraît abandonné par les Allemands.

On en vient à un nouveau projet : le rachat.

DE DECKER reste partisan de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La Commission enverra une lettre de félicitations et de remerciements au Gouverneur Général, à l'occasion de l'anniversaire de son arrivée en Belgique. Un banquet, et un portrait avec dédicace des Fondés de Pouvoir seront offerts au comte HARRACH pour son départ.

### Séance du 16 mai 1918.

HEUVELMANS expose son projet de réforme et de flamandisation de la magistrature. Il est adopté.

On demandera au Verwaltungschef de le mettre à l'ordre du jour de la Hauptkommission.

DE KEERSMAEKER fait rapport sur la situation à Anvers. — La journée du 3 février (Consultation populaire) a été un échec. Les fransquillons sont les maîtres. Il faut une Gendarmerie flamande.

Il faut s'emparer de l'Administration communale. DE BEUCKELAER ou CLAUS pourraient être bourgmestres.

Le rapport de KEERSMAEKER sera instruit en Hauptkommission.

### Séance du 17 mai 1918.

Il est question de transférer la Cour d'Appel de Bruxelles à Anvers.

### Séance du 18 mai 1918.

Suite à la réunion du 17 mai de la Hauptkommission, il faut créer une Commission spéciale pour traiter avec les Allemands la question de l'emploi des langues en matière judiciaire.

Cette Commission est constituée par VERHEES, HEYNDERICKX et JONCKX.

**Ministère des Finances.** — On espère arriver à une quarantaine d'employés activistes. MEERT donna la liste de ceux qui sont déjà occupés.

**Emploi des langues en matière administrative.** — HEYNDERICKX a écrit au Verwaltungschef au sujet de l'emploi obligatoire du néerlandais en matière administrative. Il y a un projet de sanction à ajouter à l'ordonnance.

Il ne faut pas prévoir d'exceptions. Il vaut mieux les tolérer,

### Séance du 23 mai 1918.

HEUVELMANS fait son rapport sur la **réception qui lui a été faite par le Ministre d'Espagne** dans les circonstances suivantes :

Il y a en Belgique, dit-il, de très nombreux réfugiés français qui ont été placés dans des institutions françaises de bienfaisance. Dans les Ministères de Namur et de Bruxelles, l'on avait appris que l'Ambassadeur d'Espagne qui s'occupe à Bruxelles des intérêts français, avait reçu de l'argent pour soutenir les réfugiés français.

Le Ministère de NAMUR, par l'intermédiaire du Référendaire pour la Justice et du Secrétaire général, avait fait envoyer un délégué ici pour voir s'il n'était pas possible de se rendre chez le

Ministre d'Espagne afin de le prier de consacrer une partie de cet argent à des malheureux avant de l'employer pour d'autres réfugiés qui en auraient moins besoin.

Une audience fut demandée au ministre d'Espagne par ce délégué du ministère de Namur et par M. VAN ACKER, du ministère de Bruxelles.

**Lorsque ces messieurs se présentèrent chez le Ministre d'Espagne pour lui faire connaître le but de leur démarche, celui-ci leur répondit : « Vous n'êtes pas des Belges, je ne vous connais pas ; vous êtes des cochons et je vous jette à la porte. » Et il les mit purement et simplement à la porte.**

Il est décidé qu'une plainte sera adressée à ce sujet à la Hauptkommission.

Une Commission est constituée pour l'emploi des langues en matière judiciaire, elle est composée de VAN DEN BROECK et LAMBRICHT.

### **Séance du 24 mai 1918.**

La Commission fera une visite d'adieu au Comte HARRACH qui part pour le front.

On revient sur la question de la **Commission des Rijkscommissarissen** (Commissaires d'Etat). Il est décidé qu'on ne peut la considérer comme une Commission du Conseil de Flandre.

### **Séance du 25 mai 1918.**

BORMS fait rapport sur la situation des Groupes activistes d'Anvers :

Les groupes ont constitué un Comité central lequel répète ses demandes précédentes, c'est-à-dire :

- 1° Reconnaissance de leur organisme;
- 2° Surveillance sur la propagande.
- 3° Subsidés.

La lettre de Borms à cet organisme est approuvée.

**La nomination du bourgmestre à Aerschot.** — Les Allemands ont nommé un Allemand comme bourgmestre.

Une réaction se prépare à Aerschot.

Il prend à cœur les intérêts de la petite bourgeoisie, ce qui lui a amené des difficultés avec la haute bourgeoisie, donc les fransquillons.

Après discussion avec R. KREUTER, on est d'accord qu'on ne peut pas casser ce bourgmestre, mais on lui infligera une peine disciplinaire et quelques mois après il donnera sa démission.

Ad. HENDRICKX a fait savoir qu'il accepterait le poste de Secrétaire général au Ministère de la Justice sans nomination jusqu'au moment où l'ordonnance sur l'emploi des langues en organisation judiciaire sera au point.

Après ce moment, il acceptera d'être nommé.

HEUVELMANS sera proposé comme inspecteur général des prisons.

### **Séance du 30 mai 1918.**

Les Allemands exigent que l'incident avec l'ambassadeur d'Espagne soit abandonné sans autre correspondance.

**Déclaration d'Indépendance et article de CLAUS.** — Les Allemands n'ont pas encore laissé passer la réponse à cet article. Lecture de cette réponse est donnée à nouveau par BORMS.

MEERT insiste pour que ce texte soit reproduit dans le procès-verbal, car il prouvera, historiquement, que réellement d'après l'avis de toute la Commission des Fondés de Pouvoir, le 22 décembre 1917, on ne s'est pas borné à exprimer un vœu, mais qu'on a bien proclamé un fait : **« L'Indépendance de la Flandre ».**

### Séance du 31 mai 1918.

**Nomination de Bourgmestres.** — Le Verwaltungschef demande d'indiquer d'urgence des candidats bourgmestres pour diverses communes de Westflandre.

**Rapports avec les Allemands.** — DE DECKER proteste énergiquement contre la façon dont les Allemands traitent les Fondés de Pouvoir. Il ne devrait pas y avoir de passeport nécessaire pour eux. Les Fondés de Pouvoir sont des agents officiels.

**Prisonniers de guerre.** — BORMS dit que la *Vie Flamande* est morte dans les camps.

### Séance du 1<sup>er</sup> juin 1918.

DE DECKER (Fondé de Pouvoir) est nommé bibliothécaire à l'Université de Gand.

Des condoléances sont adressées au Fondé de Pouvoir VERNIEUWE, dont le fils a été tué au front.

VERHEES fait rapport sur la nomination de bourgmestres.

Les Allemands sont entrés en rapport avec les anciens bourgmestres.

La Commission ne trouve pas de candidats.

HEYNDERICKX demande si l'on ne pourrait trouver des hommes capables parmi les prisonniers de guerre.

### Séance du 6 juin 1918.

Le Consul ASMIS, qui dirigera la Section IX de la Verwaltung, remplacera le comte HARRACH à la politique flamande.

HEYNDERICKX assumera les fonctions de Fondé de Pouvoir pour la Justice en remplacement de HEUVELMANS.

Le Verwaltungschef n'a pas permis qu'il soit répondu à l'article de Claus (1).

« D'abord l'Appel au peuple allemand, a-t-il dit, et ensuite je ferai tout pour faire reconnaître votre indépendance... »

### Séance du 7 juin 1918.

**Bourgmestre de Merchtem.** — DE R... a été nommé bourgmestre de Merchtem.

BRYNS l'a vu, il lui a fait bonne impression, il l'a chargé d'exprimer son attachement à la Commission des Fondés de Pouvoir.

**La Commission de réforme de la magistrature** est à peu près constituée. Les Allemands y ont **six** délégués, les activistes **trois**.

Le Justizrat SCHAUER fait son affaire personnelle de ce que les magistrats en grève ne soient pas renommés. Les Allemands tiennent à A. HENDRICKX : il fera partie de la Commission à titre personnel, même s'il n'accepte pas d'être membre du Conseil de Flandre.

Les activistes désignés pour faire partie de cette Commission sont : VERHEES, JONCKX, VAN DEN BROECK.

### Séance du 8 juin 1918.

VAN STEENBERGHEN fait rapport sur son séjour en Suisse.

De Berne : où peut travailler la masse.

De Fribourg : les intellectuels. C'est à Fribourg que sont la plupart des internés.

---

(1) Voir séance de la Commission du 20 avril 1918, p. 177.

### Séance du 13 juin 1918.

**Commission de réforme de la magistrature.** Membres allemands : Justizrat SCHAUER (Referent); Avocat KRAUSE; Avocat HUSSEN.

Le Bureau du Conseil de Flandre a fait parvenir une note relative au projet d'Appel au peuple allemand. Cela ne le regarde pas.

**Nomination de Ad. HENDRICKX.** — Les malentendus sont éclaircis. Ad. HENDRICKX pourra accepter le poste de Secrétaire général du Ministère de la Justice. Il se déclare satisfait de la Commission de réforme de la magistrature. Il est nommé membre effectif du Conseil des Mines.

**Rapport de HEYLANDER sur les internés en Hollande.**—BRULEZ fait la communication suivante :

Dr HEYLANDER, de l'Université de Gand, a été en Hollande et s'y est trouvé en rapports avec les internés et réfugiés.

La propagande ne doit pas être faite par les Hollandais.

Il faut des méthodes différentes pour les internés et les réfugiés.

Il est personnellement prêt à devenir propagandiste en Hollande.

On peut le remplacer à l'Université.

Si les internés étaient assurés de trouver un emploi en rentrant, ils n'hésiteraient pas à fuir les camps.

**Réception et rapport de STOCKE (1) sur les déportations dans la zone des étapes.** — Il y a eu énormément de réquisitions d'hommes et même d'enfants de 14 ans.

Ceci a des résultats déplorables pour la politique activiste. STOCKE documentera la Commission et celle-ci amènera l'affaire devant la Hauptkommission.

STOCKE signale que, à Gand, il y a division profonde, et presque impossible de ramener l'union parmi les activistes.

On cherchera à y parer, en réorganisant la propagande après la constitution officielle des Gouwraden.

Il faudra créer une nouvelle Commission de propagande, qui se composera de représentants de tous les groupes activistes.

### Séance du 14 juin 1918.

BRULEZ annonce qu'il part pour l'Allemagne avec trois professeurs de l'Université de Gand.

### Séance du 15 juin 1918.

VERNIEUWE fait rapport sur la **mise sous séquestre des biens appartenant aux ressortissants français, anglais et américains.** Dr ECKER, Zivil-Präsident de la Flandre Orientale, propose qu'une société, composée de Flamands et d'Allemands, liquide ces biens au profit de l'Etat allemand.

Il faudra trouver un organisme, à majorité allemande, qui prenne possession de ces biens au nom du futur Etat de Flandre.

Il sera proposé aux Allemands de constituer une Commission pour étudier cette affaire.

**Rapports entre le Bureau du Conseil et la Commission des Fondés de Pouvoir.** — Les Secrétaires se rencontreront une fois par semaine. Le Président du bureau ne sera convoqué que si la Commission le juge utile.

(1) Membre du Conseil de Flandre, représentant de Gand.

**Remerciements aux Allemands.** — Le Bureau du Conseil communique une lettre de remerciements aux Allemands pour l'appui accordé au Gouwraad de la Flandre Orientale et pour la constitution de l'Administration communale flamande à Gand.

Le Gouwraad de la Flandre Orientale a fait parvenir une motion du 2 juin demandant la constitution d'un Etat flamand indépendant, et l'annexion de la Flandre française.

DE DECKER propose de leur écrire une lettre, en les priant, lorsqu'ils veulent se mêler de politique, d'en référer d'abord au Conseil de Flandre.

**Mines du Limbourg.** — MEERT a fait une traduction du projet TRACHET.

Cette traduction, après examen par la Commission, pourra être présentée aux Allemands comme projet de la Commission des Fondés de Pouvoir.

### **Séance du 17 juin 1918.**

Les Fondés de Pouvoir siègent ensemble avec le Bureau du Conseil pour examiner la situation politique.

Le Consul ASMIS assiste à la séance.

VAN DEN BROECK expose que si les Allemands veulent maintenir un lien entre la Flandre et la Wallonie, c'est que leur but est d'éviter que la Wallonie ne s'unisse à l'Entente et ne devienne ainsi une marche avancée de la France.

L'Allemagne veut tenir la Wallonie sous sa botte (onder den dwang) en l'unissant à la Flandre.

BRYS déclare que le Verwaltungschef a reconnu que telle était bien la conception de l'Allemagne. (III, 8° sect., 1).

### **Séance du 20 juin 1918.**

Rapport verbal d'AUGUSTEYNS et de KERSMAECKER sur les incidents du Conservatoire d'Anvers.

### **Séance du 21 juin 1918.**

La Commission examine le texte de l'Appel au peuple allemand voté par le Conseil de Flandre, le 20 juin. Le texte de la Commission a été un peu amendé, ce qui fait dire à DE DECKER qu'il regrette qu'on ne tienne pas compte des Fondés de Pouvoir.

Il proteste contre l'expression : « la victoire finale de l'Allemagne » (de uiteindelijke zege van Duitschland) employée dans cet appel.

On aurait dû dire : « l'invincibilité de l'Allemagne » (De Overwinnelijkheid van Duitschland.) Pour le reste, il est d'accord.

MEERT estime que cette proclamation rend bien la transaction entre Unionistes et « Jeune Flandre ».

### **Séance du 22 juin 1918.**

La Commission s'occupe de la nomination de bourgmestres, notamment pour Ixelles et Etterbeek.

### **Séance du 25 juin 1918.**

Lecture du projet relatif aux Mines de la Campine.

### **Séance du 27 juin 1918.**

**Institut supérieur de Commerce d'Anvers.** — Sur la proposition de VERHEES, on s'occupera d'urgence de réinstaller cet Institut.

Lettre du Gouverneur Général VON FALKENHAUSEN, approuvant complètement le texte de l'Appel au peuple allemand (1).

### Séance du 28 juin 1918.

**Rapport verbal de VAN ROY sur les discussions entre activistes à Gand.** — Il y a deux tendances : Le « Gouwraad » d'une part; Le « Nationalistische partij » de WANNYN, d'autre part. Celui-ci, démagogue, refuse de s'entendre avec le Gouwraad.

### Séance du 29 juin 1918.

Le Gouverneur Général a officiellement reconnu la fête du 11 juillet. Tous employés et ouvriers des Administrations auront congé ce jour-là.

**Le rapport relatif aux mines de la Campine** est adopté en deuxième lecture et sera transmis à la Verwaltung. (Le texte de ce rapport manque.)

**Flamandisation de l'Administration communale d'Anvers.** — Il a été tenu une réunion confidentielle. On y a parlé de difficultés financières. On espère la réaliser avant le 11 juillet.

**Situation financière des communes.** — Elle est rendue inextricable à cause du chômage. Il faut obliger les chômeurs à travailler, en leur retirant les secours (2).

**Séquestres de biens étrangers.** — On propose la création d'une Land Bank hypothécaire. VERNIEUWE en communiquera les statuts. Le Groupe d'Anvers veut attendre que la paix ait réglé la situation politique.

### Séance du 4 juillet 1918.

**Administration communale de Louvain.** — Le Vlaamsche Gouwbond de Louvain, en vue du départ possible du sieur SCHMIDT, propose comme bourgmestre : Dr KREUTER (Allemand); comme échevins, différents activistes, parmi lesquels URSI.

MEERT rapporte que KREUTER a offert un échevinat à Louvain, à JOSSON, qui a accepté.

Les candidats de KREUTER ne sont pas ceux du Vlaamsche Gouwbond (3).

**Déportation à Gand.** — Les déportés sont traités comme du bétail (textuel). Les activistes n'ont rien pu obtenir, les Allemands ayant déclaré agir par ordre. En conséquence, les groupes activistes de Gand ont décidé de suspendre la fête du 11 juillet en signe de deuil.

**Fête du 11 juillet; participation allemande.** — Le Gouverneur Général demande qu'on lui fasse des propositions. L'an dernier, il a gracié cinq condamnés à mort.

### Séance du 5 juillet 1918.

**Réception de WANNYN : Rapport verbal sur l'activisme à Gand.** — Les dissensions entre activistes de Gand ne seraient qu'une forme des dissensions allemandes entre Zivilverwaltung et Politische Abteilung.

WANNYN attaque VAN ROY.

Il semble qu'il s'agisse de questions d'arrivisme absolument personnelles qui ont surgi au moment de la flamandisation de l'Administration communale (4).

Le Nationalistische Bond, sous la présidence de WANNYN, est divisé en 14 sections, qui ont chacune leur local.

(1) Voir texte de l'Appel au Peuple Allemand, p. 57.

Texte de la lettre de VON FALKENHAUSEN, p. 58.

(2) On sait que c'est en invoquant la situation financière difficile des communes que les Allemands refusent de livrer les Administrations communales aux activistes.

(3) Nous omettons ici la liste des candidats de l'Allemagne.

(4) VAN ROY n'a pas été nommé échevin comme il le désirait.

VAN ROY, PRIMO, GOOSSENS, sont à la tête d'autres cercles comme « Groeningerwacht », « Volksofbeuring ».

WANNIJN était le directeur de la propagande; dorénavant il préfère ne s'occuper que de son poste d'échevin.

La Commission décide de désigner comme chef de la propagande Arie VAN DEN HEUVEL, et de subsidier chaque groupe en proportion de l'importance de son action.

### **Séance du 6 juillet 1918.**

Le Verwaltungschef a remis à VERNIEUWE les statuts de la société « Eigen Akker » à constituer pour recueillir les biens fonciers à séquestrer.

Il enverra au Verwaltungschef une note au sujet de la collaboration entre Allemands et activistes, pour la formation de cette société, et pour la constitution d'une banque.

**Mines du Limbourg.** — Note du Conseil des Mines à la Commission des Fondés de Pouvoir, pour demander que l'on obtienne le plus d'avantages et d'indépendance possibles pour les intérêts flamands.

### **Séance du 13 juillet 1918.**

La Commission est unanime pour estimer que le Conseil de Flandre devrait être envoyé en congé pour un mois.

**Départ de l'Allemand BEYERLE.** — On lui offrira en souvenir un portrait des Fondés de Pouvoir et un banquet.

### **Séance du 18 juillet 1918.**

**Situation à Anvers.** — DE KEERSMAEKER vient se plaindre de ce que l'attitude de l'Allemand Senator SCHRAMM, entrave toute l'action activiste à Anvers, parce que le dit SCHRAMM n'y comprend rien.

La Commission des Fondés de Pouvoir doit obtenir le remplacement de SCHRAMM comme Président de la Zivilverwaltung de la province, sinon DE KEERSMAEKER déposera au Conseil une motion de défiance contre les Fondés de Pouvoir.

VERNIEUWE est d'avis qu'il suffirait de prier le Verwaltungschef de donner des directives précises à SCHRAMM.

### **Séance du 19 juillet 1918.**

MEERT est rentré d'Allemagne; BRULEZ y a fait un grand voyage en compagnie de professeurs à l'Université de Gand. Tous deux annoncent des rapports.

### **Séance du 20 juillet 1918.**

La Commission s'occupe de nominations.

### **Séance du 22 juillet 1918.**

La Commission est très émue par le fait qu'une lettre écrite à l'Administration communale de Bruxelles, par l'Allemand KRANZBUHLER, était rédigée en français.

### **Séance du 26 juillet 1918.**

HEUVELMANS recevra une pension de 10,000 francs et le titre honorifique d'ancien Fondé de Pouvoir.

### **Séance du 2 août 1918.**

La Commission des Fondés de Pouvoir a postposé des séances du Conseil de Flandre. D'où méfiance. Il faudra faire savoir aux membres du Conseil que la raison de cette suspension de séance est un voyage de membres du bureau et de la Commission des Fondés de Pouvoir, pour rencontrer le Chancelier d'Empire, comte VON HERTLING.

### **Séance du 9 août 1918.**

Lecture du rapport sur l'entretien que TACK et DE DECKER ont eu avec le Chancelier d'Empire (1).

La Commission discute la **motion de VAN ROY** proposant la démission des Fondés de Pouvoir, pour se soumettre à réélection par le Conseil de Flandre. La soumettra-t-on ou non au Conseil ? JONCKX voudrait que les Allemands transforment la Commission des Fondés de Pouvoir en Gouvernement provisoire.

DE DECKER dit que si l'on pouvait être sûr de l'appui des Allemands, il faudrait amener le Conseil à renoncer à son mandat, ainsi la Commission des Fondés de Pouvoir disparaîtrait, et pourrait devenir une « Commission de Gouvernement ».

### **Séance du 10 août 1918.**

La Commission reçoit des instructions données par le Verwaltungschef relativement à la composition, l'organisation et le travail des Gouwraden.

Il y aura lieu d'organiser des élections régulières, et de désigner un membre du Gouwraad par 20000 habitants (vingt mille habitants) de la Province.

### **Séance du 12 août 1918.**

La Verwaltung (Dr KREUTER) désire être prévenue des voyages des activistes à l'étranger : But du voyage et localités.

TACK est chargé de le faire.

On demandera un crédit au Consul ASMIS pour le voyage que GODÉE MOLSBERGEN doit entreprendre en Hollande.

**Exposition artistique activiste « Doe Stil Voort ».** — Crédit allemand de 53,000 francs au total (28,000 plus 25,000) accordé par le Ministre des Sciences et des Arts d'accord avec le Général Referent.

**Le voyage en Europe orientale** est interdit pour l'instant.

### **Séance du 14 août 1918.**

Le Gouverneur Général défend à HEUVELMANS de porter à titre honorifique son ancien titre de Fondé de Pouvoir, ainsi que la Commission l'y avait autorisé.

Le crédit demandé par la Commission pour organiser un voyage de propagande et d'enquête en Hollande est accordé.

La Commission examine la situation politique. Il est question de déposer une motion au Conseil de Flandre invitant celui-ci à démissionner et à se soumettre à réélection.

### **Séance du 15 août 1918.**

La motion arrêtée à la séance précédente est réétudiée. Un nouveau texte est adopté. On n'y parle plus directement de soumettre le Raad à réélection.

(1) Voir texte de ce rapport, p. 436.

La motion ne sera plus présentée officiellement, ni officieusement par la Commission des Fondés de Pouvoir.

Elle se réserve, suivant le cours des débats, de prendre position pour ou contre cette motion, dont l'initiative appartient au parti Jong Vlaanderen.

**JONCKX expose comment il conçoit le Pouvoir en Flandre.** — Le Pouvoir législatif se composera du Gouverneur général, qui déciderait, après avoir consulté le Conseil de Flandre.

Un Conseil de Régence siègerait à côté du Gouverneur Général. Celui-ci en nommerait les membres.

### **Séance du 17 août 1918.**

A la suite de la motion votée par le Conseil de Flandre demandant la constitution d'une Commission de Gouvernement nommée par le Gouverneur Général, la Commission des Fondés de Pouvoir envoie sa démission au Verwaltungschef.

### **Séance du 22 août 1918.**

La Commission prend connaissance d'une lettre lui adressée par des groupements activistes de Hollande, se plaignant de la mauvaise organisation de la propagande.

D'autre part, la Deutsche-Flä nischen Gesellschaft est d'avis qu'il faut envoyer des propagandistes dans les « Zivil-Arbeiter Batallonen (bataillons de travailleurs déportés).

**Politique générale.** — Tack déclare ignorer quels sont les projets allemands. DE DECKER est mieux renseigné : Le président de la nouvelle Commission ne sera plus TACK. Il n'y aura plus de Ministre « activiste » des Affaires étrangères. On mettra TACK à l' « Intérieur » et on scindera les « Travaux publics — Postes et Télégraphes » en deux Ministères.

---

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

---

**LES ARCHIVES**  
DU  
**CONSEIL DE FLANDRE**  
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA  
**LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE**



BRUXELLES  
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET  
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16